

# L'**ACTION** *nationale*

<b>Éditorial</b>	1,000 abonnés de plus
<b>Robert Hollier</b>	Le message de Lourdes
<b>François-Albert Angers</b>	Une bonne nouvelle
<b>Paul Massé</b>	Sa Majesté la langue française
<b>Gérard Plourde</b>	<i>Pour garder nos entreprises il faut partager</i>
<b>I. de Puisseret</b>	<b>LA CLEF DE LA PRISON</b>
<b>Paul-Émile Gingras</b>	<b>L'ÉDUCATION</b>

# L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE

---

---

Directeur : Pierre LAPORTE

---

---

L'Action Nationale, publiée par la Ligue d'Action Nationale, est un organe de pensée et d'action au service des traditions et des institutions religieuses et nationales de l'élément français en Amérique. Elle paraît tous les mois sauf en juillet et en août.

Les directeurs de la Ligue sont : MM. François-Albert Angers, président; André Laurendeau, 1er vice-président; René Chaloult, 2e vice-président; Mario Dumesnil, secrétaire; Paul-Emile Gingras, trésorier; M. le chanoine Lionel Groulx; R. P. J.-P. Archambault, S.J.; Arthur Laurendeau, Gérard Filion, Jean Drapeau, Guy Frégault, Pierre Laporte, Dominique Beaudin, Clovis-Emile Couture, Jean Deschamps, R. P. Richard Arès, S.J.; Wheeler Dupont, Alphonse Lapointe, Jean-Marc Léger, Luc Mercier, Pierre Lefebvre, Gaétan Legault, Roland Parenteau, etc.

---

Administration :

CASIER POSTAL 221, STATION E,  
Montréal  
RE. 7-7176

---

---

L'abonnement est de \$5.00 par année

L'abonnement de soutien : \$10.00

*Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe  
Ministère des Postes, Ottawa.*

## Lucien Viau et associés

*Comptables Agréés*

CHAS. DESROCHES, C.A.

FERNAND RHEAULT, C.A.



159 ouest, rue Craig,  
(EDIFICE DES TRAMWAYS)

VI. 9-1339

LA COMPAGNIE

## F.-X. DROLET

Ingénieurs — Mécaniciens — Fondeurs

*Spécialités :*

*Ascenseurs modernes de tous genres,  
soudures électriques et autogènes, etc.*

206, rue du Pont

Québec

Pour devenir propriétaire ...

Épargnez avec :

LA COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES  
LIMITÉE

1306 est, Ste-Catherine, Montréal

Tél. : LA. 2-5415-5515

Calendriers

Dépliants

Magazines

Tracts

Volumes

images

Cartes postales

par **TYPO•LITHO•HÉLIO**

**Pierre Des Marais**  
Imprimeur Graveur Lithographe

# LES AMIS DE LA REVUE

**CAMBRON, M., B.Ph., L. Ph.**  
Propriétaire Pharmacie Cambron  
Spécialité : Prescriptions  
● 775 est, rue Roy — VI, 5-9755

**CHAUSSÉ, Fernand**  
AVOCAT  
● Chaussé & Godin, avocats  
152 est, Notre-Dame  
AV, 8-7282

**DENIS, Arcadius**  
AVOCAT  
● 86, rue Wellington Nord  
Sherbrooke, Qué. - Tél. 2-4793

**DORAIS, Jean-Louis**  
AVOCAT  
● 57 ouest, rue St-Jacques  
VI, 5-1336

**HERRIEN, F.-E., avocat**  
Ch. 812, Edifice des Tramways,  
159 ouest, rue Craig, Mtl.  
UN, 1-2889

**VANIER, Anatole**  
AVOCAT  
● 57 ouest, St-Jacques  
VI, 5-2841

**EPICERIE NOTRE-DAME**  
EPICIER LICENCIÉ  
● 107 rue Notre-Dame, Jonquière, P.Q.  
Tél. 2-2655

**ROBILLARD, Michel**  
NOTAIRE  
● 934, Ste-Catherine est  
UN, 6-5818

**POULIN, Albert**  
ARCHITECTE  
● 1115, Prospect, Sherbrooke, P.Q.  
Tél. : 2-4620

**MAXIME**  
Nettoyeurs et Teinturiers  
● 4140, rue St-Denis  
BE, 1158

**LAVIGNE, C.-E.**  
Courtier d'assurances  
● 3750, rue Lacombe  
RE, 9-1748

**BÉLANGER & DAHME**  
Comptables agréés  
● 10 ouest, rue St-Jacques  
BE, 3475

**LAPORTE, René**  
MEDECIN  
● 3426 St-André, apt. 1, Montréal  
LA, 2-2442

**C. DELANIELLO**  
TAILLEUR — NETTOYEUR  
● 1038, rue Saint-Zotique  
Montréal

**CARON, Marcel**  
Assurances générales  
● 5117, Boul. Rosemont, Mtl.  
CL, 9-3275

CR. 1-6093  
**ERNEST PALANGE, O.D.**  
OPTOMETRISTE  
● 441 est, rue Bélanger, Montréal

**LAROCHE, Willie, C.C.S.**  
Assurances générales  
● 477, St-François-Xavier, ch. 310  
Bur. : VI, 5-0422 - Rés. : VI, 5-8064

**EMILIEN ROCHETTE & FILS**  
Les spécialistes du tapis à Québec  
Téléphone 2-5235  
● 352, rue St-Vallier, Québec

**GALARDO, Armand**  
"Fruiterie St-Louis-de-France"  
Epicierie, viandes cuites.  
● 515 est, rue Roy — PL, 1729

**FOURNIER, Albert**  
Procureur de brevets d'invention  
● 934 est, Ste-Catherine  
VI, 5-4548

**DRAPEAU LTÉE**

Meubles non peints

933 est, rue Rachel  
LA. 3-3607**CLOUTIER, Dr Yvon**

Chirurgien-Dentiste

3253 est, rue Beaubien  
Bur. : RA. 2-2678**MARQUIS, J.-Antonin  
PHARMACIEN**

Québec

**UN AMI de Québec****ROY, Roméo**

Spécialités pharmaceutiques

Longueuil, P.Q.  
OR. 9-0349**DESCHÈNES & Fils Ltée**Matériaux de plomberie et chauf.  
5685, Iberville  
LA. 6-6655**MASSE, Paul  
AVOCAT**152 est, rue Notre-Dame  
BE. 1971**LABELLE, Henri-S., F.R.A.I.C.  
ARCHITECTE**3, avenue Kelvin, Outremont  
RE. 8-3434**ANGERS, Adrien, C. d'A.A.**

Assureur agréé

Bureau : 4009 rue Hochelaga  
CL. 5-7797**BRASSARD INC.**J. BRASSARD, prés.  
256 est, Ste-Catherine, Mtl.

LA. 2-6144



Tailleurs pour Dames et Messieurs

775a E., rue Mont-Royal  
(face à St-Hubert)**CHALES, Constant  
MÉDECIN**4505, rue Brébeuf  
LA 1-4257**LA SOCIÉTÉ  
SAINT-JEAN-BAPTISTE  
des Trois-Rivières****Salaison MAISONNEUVE**

BACON marque "MORIN"

1430 De Lasalle  
CL. 5-4086-7**SANSSOUCY, Arthur  
BOUCHER-ÉPICIER**3995, Hochelaga  
CL. 5-2839**AUG. BRUNETTE Ltée**

PLOMBERIE-CHAUFFAGE

4154, rue Hôtel de Ville  
PL. 1946**G.-E. HOUDE**

MONTREAL OXYGENE ENRG.

4890, 5e avenue - Rosemont  
LA. 4-6957**La Cie TULIPPE Ltée**Cravates, écharpes et robes de  
chambre4630, rue Iberville, Mtl.  
LA. 4-2533**SÉGUIN, Paul-Emile  
NOTAIRE**6726, St-Hubert  
CR. 1-8739

Dr ALBERT LOSEAU  
L.Sc.O., O.D.  
OPTOMÉTRISTE — OPTOMETRIST  
1271 est, Ave Mont-Royal  
Bureau : LA. 5-8719

LA CIE ACADIA ENRG.  
LAVAGE DE VITRES, ETC.  
ENTRETIEN DE BUREAUX  
2125, rue Masson Street, Montréal  
LA. 2-0751

Dr MICHEL LÉONARD, D.D.S.  
CHIRURGIEN - DENTISTE  
2492 est, rue Bélanger, Montréal

L.-G. FOREST  
BOUCHER - ÉPICIER  
Fruits et Légumes  
1144, rue St-Zotique, Montréal  
CR. 2-0780

M.-W. RIOPEL, M.C.H.  
IMPORTATEUR  
en montres et diamants  
902 est, Bélanger — CR. 1-0640

Maison GEO. GÉLINEAU INC.  
*Décoration intérieure*  
Vente et confection de draperies  
CR. 7-5660 5930, rue Saint-Hubert  
Montréal

Dr JACQUES VENNE  
D.D.S.  
2116 est, rue Bélanger  
Montréal — RA. 7-5041

PHARMACIE MICHON  
1361 est, Mont-Royal, Montréal  
LA. 1-3659  
..Roland Michon, Pharmacien

TESSO ELECTRIC REG'D.  
*(Paul Monastesse, prop.)*  
4707, rue St-Denis, Montréal  
VI. 5-8505

RA. 1-4958

PARADIS MESSIER  
CIE LTÉE

Ameublement et décoration  
*Fernand Messier, présidents*

7042, Boul. Pie IX  
Montréal

Dr JACQUES SURPRENANT  
D.D.S.

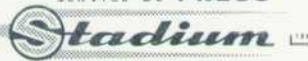
82, boul. Dussault  
Laval-des-Rapides

Chaînes à pneus CHAMPION  
A.B.C. TOOL & DIE

2457, rue Des Carrières  
Montréal — Tél. : CR. 1-6711

Eugène Turcotte      André Trudeau  
V.-Prés. et gérant      Sec.-Trés.

SERVICE DE PNEUS

 **Stadium** L<sup>td</sup>

TIRE SERVICE L<sup>td</sup>

Pneus neufs et usagés  
Rechapage et vulcanisation  
Alignement de roues  
Accumulateurs

1871, rue DeLorimier  
LA. 4-1177

EUCHER LEFEBVRE, A.P.A., J.P.  
Comptable public  
4388, rue St-André, Montréal  
Lafontaine 3-5341

ANDRÉ LA RUE, C.C.S.  
Courtier en assurances  
3450 est, rue Jean-Talon  
Montréal 38 — RA. 2-1627

## L'ACTION NATIONALE

---

---

Vol. XLVII — Nos 6-7

MONTRÉAL

FÉVRIER - MARS 1958

---

---

### Éditorial

## *1000 abonnés de plus*

*Il y a deux ans nous avons fait appel à nos abonnés. Nous leur avons demandé de nous aider à porter le tirage de notre revue au minimum nécessaire pour qu'elle soit viable. Ce fut un succès; nos abonnés nous ont trouvé mille nouveaux lecteurs.*

*Cet effort — et cette fidélité — nous ont permis de continuer le travail entrepris il y aura bientôt quarante ans par des hommes comme le chanoine Lionel Groulx et feu M. Edouard Montpetit.*

*Point n'est besoin, à deux générations de là, d'affirmer que nous faisons encore face au Canada français à de nombreux problèmes. Quelques-uns existaient déjà à l'époque de la fondation de l'Action française, qui fut plus tard remplacée par l'Action canadienne-française, puis par l'Action nationale. Les problèmes inhérents à notre état de groupe minoritaire, à notre participation à la forme de gouvernement établie en 1867 existent toujours*

*Nous sommes de plus confrontés par des problèmes nouveaux, inconnus chez nous il y a un quart de siècle.*

*L'industrialisation rapide de notre pays a brusquement, et sans préparation, transformé notre peuple d'agriculteurs en prolétaires. Nous devons, Canadiens français, faire face à de graves problèmes d'adaptation. Nous ne les avons pas encore résolus.*

*Plus que jamais, au milieu des nouveaux courants de pensée qui nous assaillent, nos gens ont besoin de directives. — Notre revue tente de les leur fournir. Elle est en voie de se réorganiser pour répondre encore mieux à cette mission.*

*Pour cela il faut qu'elle vive. Pour vivre il lui faut plus de lecteurs qu'il y a dix ou deux ans, car les frais généraux ont plus que doublés depuis quelques années.*

*Pour la deuxième fois elle demande donc à ses fidèles abonnés de l'aider. Nous avons formé le projet de recruter, d'ici quelques semaines, un autre millier de lecteurs.*

*Vous pourriez, si vous le vouliez, contribuer puissamment à résoudre notre problème. Vous avez reçu ou recevrez ces jours-ci une lettre contenant une formule d'abonnement et une enveloppe-retour. Utilisez-la sans retard pour abonner un ami, un parent. Nous pourrions ainsi recruter rapidement les abonnés dont nous avons besoin et continuer notre travail.*

*Nous comptons sur vous; ne remettez pas à demain, de peur d'oublier.*

*Merci !*

**Le directeur**

## Le message de Lourdes (1)

Ne devons-nous pas nous demander dès l'abord, quel est son contenu ? J'ai interrogé les auteurs : mon compatriote Daniel Rops, de l'Académie française, que je m'honore de citer, a cru le retrouver dans ce verset du Psaume XVII de la Vulgate, où les paroles prophétiques ont été dites : "Le Seigneur a fait retentir sa voix, et les sources d'eaux vives sont apparues". Le *Message de Lourdes*, ce serait l'expression du pouvoir de laver, jusqu'au tréfonds de nos âmes, que posséderait pour chacun de nous l'eau sacramentelle, l'eau du baptême.

Cette eau de la piscine miraculeuse, que d'allusions bibliques n'évoque-t-elle pas, en effet : les eaux miraculeuses du baptême des premiers temps, quand le Seigneur accepta le rite lui-même au gué de Béthabarra sous la main du Précurseur, et tant d'autres eaux vives : celle qui jaillit de la pierre de l'Horeb, sous la baguette de Moïse, celles de la Mer rouge, celles du Jourdain que passa Josué, celles que le Christ donna à la Samaritaine, et qui, toutes, comme à Lourdes, n'étanchent pas que la soif du corps.

Mais le *Message de Lourdes*, je l'ai rencontré encore mieux défini par la récente lettre encyclique de notre Saint Père le pape à l'épiscopat Français; c'est "Le Message simple et exigeant de l'Évangile : la pénitence, la conversion du cœur, le renouveau des consciences, la rupture avec le matérialisme sordide qui nous envahit de toutes parts". Par cette encyclique, vous le savez le Saint Père a convié tous les catholiques du monde à célébrer le cen-

---

(1) M. Hollier est directeur des Services Officiels français du Tourisme à Montréal.

tenaire de Lourdes. Sur cette insistance, il convient de s'arrêter un instant.

### L'histoire

Que se passe-t-il donc à Lourdes ? Certes, vous connaissez déjà l'histoire : elle commença il y a 100 ans seulement pour la petite Bernadette, mais bien avant elle, Lourdes était déjà un des hauts lieux de l'histoire de France.

On raconte que, bien avant Charlemagne, avant le Xème siècle, Lourdes était déjà la Place Forte principale du Comté de Bigorre, et qu'elle se battit avec acharnement contre toutes les armées qui envahirent l'une après l'autre l'Ouest des Pyrénées.

Envahi et occupé par les Sarrasins, son château escarpé et majestueux, qui est toujours là, depuis un millier d'années, fut assiégé par Charlemagne; vaincus par la faim, les Sarrasins étaient prêts à se rendre quand un aigle laissa tomber une truite sur le rocher. L'astucieux Sarrasin envoya la truite à Charlemagne, lui donnant ainsi une fausse idée de la situation de ses réserves alimentaires. Fatigué, découragé, Charlemagne fut à deux doigts d'abandonner la partie, mais l'Evêque du Puy, conseiller de Charlemagne, le dissuada de lever le siège. Obéissant à un rêve, il alla voir le capitaine Sarrasin et lui proposa de se rendre, non pas aux Francs, mais à Notre-Dame du Puy. Le Mahométan accepta et, convaincu par la grâce de Dieu, il se fit chrétien sous le nom de Lorus qui fut l'origine de celui de Lourdes.

C'est ainsi que Notre Dame, il y a 10 siècles, avait déjà témoigné son intérêt pour ce lieu prédestiné.

Comme en tant d'autres endroits les Anglais, aussi, ont voulu jouer leur rôle dans l'"Histoire de Lourdes". Cette

région leur avait été cédée en 1360 à la suite du traité de Brétigny. Mais, décidé à la lui reprendre, le célèbre Gaston Phoebus n'hésita pas à inviter chez lui à Orthez, le gouverneur anglais de la place, et celui-ci ayant refusé de restituer le château au roi de France, il cloua l'Anglais sur place, et, de sa propre dague l'immola sur sa table, ce qui, dit le commentateur, ne résolut pas la question, mais fit un Anglais de moins . . .

Il fallut deux sièges pour que Lourdes redevint française. En 1393, un premier s'avéra inutile. Un second, entrepris en 1406 dura 18 mois, et les troupes françaises purent enfin reconquérir Lourdes au nom de Charles VI.

### **L'Immaculée Conception**

Mais c'est au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, il y a 100 ans, en février 1858, que Lourdes acquit sa gloire, et non pas à travers les guerriers, mais, comme souvent en France, par l'entremise de la plus simple, la plus faible, la plus innocente des enfants : une bergère de 14 ans. En bref, Bernadette Soubirous vit apparaître la Vierge dans la grotte de Massabielle; une source jusqu'alors inconnue jaillit de la base du rocher le 25 mai, jour de l'Annonciation. L'apparition dit enfin à Bernadette : "Je suis l'Immaculée Conception".

Il fallut attendre, pour que ces faits fussent déclarés authentiques et miraculeux, jusqu'en 1862. La dévotion à Notre-Dame de Lourdes fut alors autorisée, et depuis lors la ville a connu des milliers de guérisons miraculeuses, dont 55 officiellement confirmées.

Le nombre des pèlerins qui commencèrent à accourir dès le début des apparitions s'accrut de jour en jour, et atteint depuis 10 ans le chiffre de 3 millions de visiteurs chaque année, chiffre qui sera doublé, peut-être triplé,

pour les fêtes du centenaire. C'est incontestablement le plus grand pèlerinage du monde.

Que trouve-t-on en arrivant à Lourdes ? Une petite ville de 17,000 habitants, qui va recevoir dans l'année une population flottante de 7 ou 8 millions de visiteurs, c'est-à-dire près de 500 étrangers pour chaque résident, proportion qui n'a jamais été atteinte ailleurs. Lourdes possède près de 20,000 chambres d'hôtel, donc plus de chambres d'hôtel que d'habitants. Les esprits matérialistes pourraient voir, là encore, un autre miracle !

### Aspects humains

La gentillesse des gens de Lourdes, leur simplicité, sont dignes de remarques. Quelques anecdotes l'illustreront.

La dernière fois que je suis allé à Lourdes, ayant arrêté ma voiture au milieu d'un passage pour piétons, le policier de service m'a fait remarquer simplement, avec une grande courtoisie : "Vous n'oublierez pas en partant, Monsieur, de laisser les portières ouvertes, pour que les piétons puissent continuer à passer" . . .

Cette population de montagnards Pyrénéens à l'origine, que les commerçants venus des villes n'ont pas réussi à submerger, a conservé intactes ses traditions, son parler truculent, sa bonhomie accueillante et simple.

La ville s'étend de part et d'autre du Gave entre deux grande chaînes de hautes montagnes de 10,000 pieds, aux sommets neigeux, qui évoquent les Rocheuses canadiennes, et qui séparent la France de l'Espagne. La ville commerçante est séparée du sanctuaire et de la grotte, ce qui empêche le voisinage des activités matérielles et des activités spirituelles. Elles sont dominées par le château aux ruines millénaires et le site, dans sa verdure, est un enchantement.

Dans les boutiques de Lourdes on trouve pratiquement de tout; les bibelots les plus invraisemblables comme les plus esthétiques peuvent s'y rencontrer, et je ne puis m'empêcher de citer cet élément surprenant que j'y vis l'an dernier : une jarrettière ornée d'un portrait de Bernadette. Où la piété va-t-elle se nicher !

Dans ces boutiques d'ailleurs on peut toujours marchander les souvenirs et discuter les prix, et ceci me rappelle une discussion entre Kitty, ma jeune femme, et un de ces marchands à l'étalage bien garni, il y a deux ans.

— "Que vaut ce rosaire ? demanda Kitty.

— "1,000 francs, répondit le marchand.

— "Je vous en donne 100 francs.

— "Impossible Madame, je les paye plus cher que ça.

— "Mais vous me prenez pour une touriste ?

— "Mais oui, vous n'êtes pas des touristes ?

— "Non, nous sommes des voyageurs.

— "Mais quelle est la différence ?

— "900 francs, répondit Kitty.

Et nous emportâmes le rosaire pour moitié prix !

Comme vous le voyez, la vie à Lourdes permet de se relaxer, car un gros effort a été fait, surtout cette année, pour l'accueil des visiteurs. On y a construit de toutes parts, motels, hôtels, etc . . .

### Le sanctuaire

Cependant, les moments véritables à Lourdes, sont ceux que le pèlerin consacre au but de sa visite : la prière. C'est pour les pèlerins que Monseigneur Théas a entrepris l'an dernier sa grande oeuvre; la construction d'une basilique souterraine, qui contiendra 20,000 pèlerins. C'est la plus grande église souterraine du monde. Elle est presque 10 fois plus grande que la basilique du Rosaire, qui a reçu

jusqu'ici les pèlerins, et est terminée depuis peu, ce qui est presque un autre miracle, car sa construction n'aura duré qu'un an. Tous les techniciens qui l'ont vue la considèrent comme l'oeuvre la plus révolutionnaire du siècle.

Imaginez un immense vaisseau de 120,000 pieds carrés, construit à l'emplacement qu'occupait il y a 6 mois un étang, et ne possède pas une seule colonne. L'arc central a 600 pieds de long. L'immense toit, deux fois plus grand que celui de Notre-Dame de Paris, ne constitue qu'un seul dôme, sous lequel 20,000 personnes pourront prier à l'abri des intempéries, autour d'un autel unique situé au centre, ce qui permettra les plus belles manifestations liturgiques.

A l'extérieur pas de clocher, pas de façade, seulement une pelouse sur laquelle sera posé le symbole chrétien de cet immense poisson. Vous imaginez tous les problèmes d'aération, d'infiltration qu'il a fallu résoudre pour ce bâtiment situé au-dessous du niveau du Gave, le torrent qui passe par Lourdes.

### **Bernadette**

Mais il est temps de parler de celle dont l'histoire commença comme un conte de fées. Il était une fois ... un jeudi de l'année 1858, une petite bergère de 14 ans qui ne parlait même pas français et qui allait faire la gloire de Lourdes, à juste titre. Car si Bernadette fut canonisée en 1933, ce n'est pas seulement pour avoir vu la Vierge, mais aussi, comme le prouve son histoire, parce que Bernadette fut une sainte. L'immense privilège que lui accorda la Mère de Dieu ne la rendit pas orgueilleuse, et dans ce couvent de religieuses où elle chercha refuge, sa gentillesse et son extraordinaire force de volonté face à la maladie qui

la rongéait, son amour pour la Vierge qui la poussait à se donner complètement aux humbles tâches quotidiennes malgré son énorme tâche de messagère, son parfait équilibre moral que n'ébranlèrent ni les épreuves ni les succès, son acceptation totale de la Divine Volonté, nous donnent le plus admirable exemple de sainteté dans la vie quotidienne. Ses dernières paroles ont été celles d'une sainte : "Je ne demande pas de consolation, mais de la force et de la patience."

Pour en témoigner je ne veux que citer cet invraisemblable épisode de l'histoire de Bernadette, que je dois à Mme Jeanne Moret qui l'a raconté dans la revue "Marie". Voici les faits : le 25 octobre dans son couvent de Nevers, Bernadette mourante a reçu les derniers sacrements et a fait sa profession, mais monseigneur Forcade à peine parti, O surprise, Bernadette déclare à la mère supérieure : "Je ne mourrai pas cette nuit". C'est alors que l'une des soeurs a la plus stupéfiante réplique : "Comment, vous saviez que vous n'allez pas mourir cette nuit, et vous ne l'avez pas dit, vous avez fait venir monseigneur à une heure indue, vous n'êtes qu'une petite sottie. Je vous déclare que si vous n'êtes pas morte demain matin, je vous enlève le voile de professe et vous envoie au noviciat avec le voile de simple novice"! Et Bernadette répond à Mère Imber : "Comme il vous plaira, chère Mère".

Elle ne mourra que 10 ans plus tard, ayant constamment donné les preuves de la plus grande obéissance et dévotion.

### **Première apparition**

Elle était née le 7 janvier 1844, fille aînée d'un humble meunier dont toute la famille était logée grâce à la générosité des habitants de la ville, et dont la pauvre maison existe encore. De santé délicate et peu douée, Berna-

dette ne parlait que le patois de sa province de Gascogne. A 13 ans, elle était incapable de retenir les quelques rudiments de cathéchisme que lui enseignaient ses parents, (le village ne possédait pas de cours religieux) mais disait avec ferveur les deux ou trois prières qu'elle connaissait.

Le 11 février 1858 au matin, Bernadette, accompagnée de sa soeur et de la fille d'une voisine, partit à la recherche de bois sec. Arrivées près du grand rocher, aujourd'hui célèbre, les trois petites filles commencèrent à se déchausser pour traverser la rivière. Bernadette, fatiguée, s'assit un instant, puis, mettant les pieds à l'eau pour suivre les autres, elle entendit des rafales de vent et une voix qui l'appelait. Se retournant brusquement, elle regarda le rocher, et vit avec stupeur une grotte dans laquelle le vent secouait doucement un églantier fleuri, et, plus haut, dans un creux, apparut une belle Dame toute vêtue de blanc.

Effrayée, Bernadette voulut appeler ses camarades, mais aucun son ne sortit de sa bouche. Alors, regardant la belle Dame qui lui tendait les bras, elle sortit instinctivement son rosaire et se mit à prier. Plus tard, elle raconta : "Je voulus faire le signe de croix, mais j'en fus incapable. Alors la belle Dame prit son rosaire, et fit elle-même le signe de croix. Cela me calma et je pus l'imiter. Je me mis à genoux et commençai à prier, mais quand la Dame me demanda de m'approcher, je pris peur et elle disparut".

Bernadette voulut garder le secret, mais comme elle commençait à pleurer pendant les oraisons vespérales en commun, sa mère la fit parler et lui interdit de retourner sur les lieux où elle avait vu la Dame, pensant que sa fille perdait la raison. Cependant, Bernadette, pour la première fois de sa vie ne voulut pas croire sa mère, et alla

se confesser au vicaire de la paroisse, qui lui non plus ne voulut pas la croire.

### 18 apparitions

Le dimanche suivant, Bernadette, aidée de ses camarades, obtint la permission de retourner à la grotte. Lorsqu'elle vit apparaître la belle Dame, elle lui jeta l'eau bénite qu'elle avait apportée dans un petit flacon, et la Dame continua de sourire. Bernadette demeura en extase jusqu'à ce que les autres petites filles l'obligent à retourner à la maison. Toute la population de Lourdes, qui ne comptait alors que 4,000 habitants, apprit immédiatement l'incident, et l'on interdit formellement à Bernadette de retourner à la grotte. Cependant, le 18 février une voisine réussit à accompagner Bernadette sur les lieux de l'apparition. Ce jour-là, la Dame fit promettre à Bernadette de venir tous les jours pendant 15 jours et lui dit : "Je ne te promets pas le bonheur sur terre, mais dans l'autre monde, tu seras pleinement heureuse".

Le jour suivant, sa mère l'accompagna, et voyant sa fille en extase, elle s'exclama en pleurant : "Mon Dieu, je vous en supplie, ne m'enlevez pas ma fille". Tous les matins, Bernadette retournait à la grotte malgré l'interdiction formelle formulée à son père par le Commissaire de police. Chaque jour, sauf le 26, elle vit la Dame. Elle était de plus en plus accompagnée dans ses expéditions quotidiennes. Le 25, lorsque la Dame ordonna à Bernadette de se laver la figure, il apparut un soupçon d'eau boueuse en un endroit de la grotte où l'on n'en avait jamais vue auparavant, et dès lors, l'eau coula de la source, chaque jour plus abondante. La population commença à accourir pour se laver, et boire l'eau sainte. "PÉNITENCE, PÉNITENCE, PÉNITENCE" dit l'apparition. "Embrasse la terre pour les pêcheurs".

Tous les prêtres et les médecins des alentours commencèrent à interroger Bernadette, et la menacèrent du cachot. Ce qui n'empêcha pas la petite fille de se rendre quotidiennement à la grotte et de transmettre les ordres de la Dame au curé de la paroisse. "Tu iras voir les prêtres et leur donneras mission d'édifier une chapelle en ce lieu pour attirer les pèlerins". En entendant cela, le vieux prêtre se fâcha si fort que Bernadette dit ensuite : "C'était terrible de voir monsieur le Curé . . ."

Le 25 mars, Bernadette connut le nom de l'apparition : "Je suis l'Immaculée Conception". D'abord, la pauvre enfant ne comprit pas le sens de ces paroles mystérieuses. Ce fut à cette époque qu'elle commença à étudier le français à l'école où elle poursuivait, comme toujours, des études fort médiocres.

C'est seulement en 1862, que la Commission d'investigation reconnut comme véridiques les 18 apparitions de l'Immaculée Conception à Bernadette, et soumit le cas au jugement de sa Sainteté le pape.

Ses impressions de recluse, rédigées par elle-même sur des petits carnets, nous permettent maintenant de connaître avec exactitude les pensées de la sainte qui dit un jour : "La Vierge est si belle, que lorsqu'on l'a vue une fois, on voudrait mourir pour pouvoir la revoir".

### **Miracle de l'oraison**

L'on pourrait clore sur cette histoire édifiante. Toutefois, pour terminer, je voudrais vous demander d'oublier l'aspect matériel de la vie de Lourdes, pour donner le point de vue qu'un prêtre français, m'a un jour exposé, sur le "Miracle Quotidien" : A Lourdes, vous aurez à oublier de temps en temps l'existence des nombreuses bou-

tiques et des luxueux hôtels, où la géographie a quelques fantaisies, puisque l'on trouve le "Mont Thabor", près du "Golgotha", l'"Angleterre" près de l'"Espagne", la "Petite Fleur" proche du "Myosotis", et la "Providence" ayant à sa droite "St-André", mais très loin du "Cardinal".

Si vous rencontrez quelque vieille murmurant, seule, sur l'esplanade; si certains gestes des dévots vous font craindre la superstition ou si votre sensibilité se trouve affectée par le cruel spectacle de tous les malades du monde, ne vous découragez pas. Gardez vos yeux bien ouverts : Ici dans cette grotte, est apparue la Mère de Dieu. Vous serez bouleversés par cette fantastique réalité : Vous ne pourrez pas percer ce mystère.

Vous seriez déçus, si vous vous laissiez prendre aux apparences. A votre retour, vous parleriez volontiers du cadre prestigieux, du bruit du Gave, des petites voitures, des paralytiques et des mercantiles. Mais alors, vous n'auriez pas vu le miracle dans son inimaginable vérité, le miracle qui était à portée de votre main, qui pour vous seul se renouvelait.

C'est le miracle de l'oraison, de la prière; c'est la Sainte Vierge elle-même qui a appelé ici les foules énormes et bariolées qui, comme un océan, viennent battre le pied de la basilique pendant les grandes journées du pèlerinage National, ou du Rosaire. Frayez-vous un chemin à travers ces groupes compacts. Au fur et à mesure que vous approchez de la grotte, vous serez surpris, enveloppés par une immense rumeur faite de chants, de prières, d'Ave Maria.

Lorsque vous entrez dans une église, vous avez l'habitude d'être gênés par le bruit des chaises, le claquement des portes qui s'ouvrent et se ferment . . . A Lourdes, rien de tout cela, à n'importe quelle heure de la journée, un

calme respectueux, majestueux, y règne. Vous serez tout de suite "Pris par la prière".

Sensation extraordinaire que ce tumulte d'invocations, de louanges et d'implorations. Malgré vous, vous serez bouleversés d'avoir vécu quelques heures dans ce climat pénétrant.

La nuit, après la procession et le Credo triomphal, lorsque descend la paix sur les pèlerins agenouillés et déjà silencieux, la force de cette grâce est encore plus impressionnante. La grotte est à peine éclairée, le calme est complet, les effluves de tant d'actes de foi et d'amour enveloppent l'âme de bonne volonté. Pas un souffle ... on n'entend que le murmure des prières, inlassablement répétées depuis l'aube. Pour votre esprit, aucune "porte de sortie" ... Il ne reste plus que le Ciel, que l'on regarde comme pour implorer son consentement.

Voici le Miracle. Cette prière agit, elle rend l'âme à Dieu, permet de souffrir ... elle rend "disponible".

**Robert Hollier**

# Une bonne nouvelle

*par François-Albert Angers*

Je suspends, ce mois-ci, ma série d'articles sur les problèmes du nationalisme, en relation avec les critiques de Trudeau, pour annoncer une bonne nouvelle ! La banque d'affaires dont nous entendons parler depuis plusieurs années est fondée ! Elle a nom La Corporation d'Expansion financière.

Ce n'est pas la première tentative du genre dans notre histoire. Un groupe d'hommes, auquel s'est trouvé associé un temps Esdras Minville, avait lancé, aux mêmes intentions, Société d'Entreprise du Canada dans les années '30. Mais notre population n'était pas mûre pour une telle initiative. Et empêtrée dans les difficultés résultant de la crise de cette époque, l'entreprise végéta au lieu de prendre l'expansion qu'elle aurait pu connaître, à travers ces années difficiles, avec le retour de la prospérité et la guerre. La vie qu'on essaya de lui insuffler après la guerre de 1939-1945 ne parvint pas à la ressusciter : hypothéquée par ses insuccès passés et certaines susceptibilités personnelles, elle avait perdu sa valeur de symbole et ne réussit pas à se rallier le concours de la population. Elle alla échouer, récemment, comme tant de nos entreprises, sur l'écueil de la vente à des intérêts étrangers.

La présente initiative sort d'un nouveau mouvement mis en branle, il y aura bientôt trois ans, par la Chambre de Commerce de la Province de Québec. On se rappelle qu'à son congrès annuel de cette année-là, tenu à Rouyn, la Chambre avait pris comme thème d'étude le

sujet suivant : "Pour une politique d'investissement en faveur du Québec". On me fit l'honneur de me confier la conférence-thème du Congrès. Après avoir analysé notre situation, j'en vins à la conclusion que ce qu'il "nous fallait tout d'abord, c'est une sorte de banque d'affaires" sur le modèle des institutions européennes du même type. On pourra d'ailleurs relire, dans L'Action Nationale de novembre 1955, mes raisons d'en arriver à de telles conclusions.

Le Congrès ratifia ma proposition et en fit le thème principal du Congrès de l'année suivante, tenu à La Malbaie : "Réalisons la banque d'affaires !" Instruction fut donnée, au Conseil d'Orientation économique de la Chambre de la Province, de former un comité pour favoriser la mise au point d'un projet concret et tendre à sa réalisation. La présidence du comité fut confiée à Jacques Melançon, et Fridolin Simard, alors président de la Chambre, mit toute son influence au service du comité afin que cette initiative, mise de l'avant sous sa présidence, devienne rapidement une réalité.

### **Une banque d'affaires ! Mais laquelle ?**

L'objectif de la Chambre était assez précis. Dans l'esprit de tous les participants à ces divers Congrès, il ne s'agissait pas de réaliser une quelconque banque d'affaires, tout simplement copiée sur les institutions européennes du même type, ou nouvelle réplique de Société d'Entreprise du Canada. Chacun était bien conscient de la nécessité d'établir une formule qui convint aux besoins de notre milieu et aux exigences de notre mentalité. Les insuccès mêmes de Société d'Entreprise constituaient une leçon. Ils indiquaient qu'une simple entreprise du type capitaliste pur, appuyée uniquement sur des intérêts

privés agissant ou paraissant agir dans la seule perspective du profit personnel, ne peut pas facilement gagner l'adhésion d'une population qui a une mentalité institutionnelle et qui cherche dans le placement institutionnel la double sécurité de son argent . . . et de son esprit.

D'ailleurs les Chambres de Commerce sont des organismes à but civiques, qui ne se seraient pas permis d'appuyer le lancement d'une simple entreprise ordinaire de finance, où les intérêts de divers groupes de ses membres fussent venus en conflit. La Chambre de Commerce entrait en lice parce qu'on y avait compris que le Canada français avait besoin d'une "institution", au sens le plus plein du mot. C'est donc une "institution" en quelque sorte nationale, et non pas étroitement privée, qu'il s'agissait de créer.

Comment y arriver sans recourir à une institution étatique, dont la seule suggestion, à un moment donné, faillit ruiner le projet tant elle suscita, à bon droit et à bon escient, de méfiance dans l'opinion ? On aurait pu penser à la formule coopérative, mais l'expérience même acquise par certains au cours des années antérieures montrait à souhait que notre monde coopératif, c'est-à-dire en somme notre peuple en général, n'a pas atteint, de loin, la maturité financière nécessaire pour déclencher et soutenir un tel mouvement collectif. Il nous fallait donc des entrepreneurs suffisamment hardis pour lancer l'affaire et donner confiance au public du point de vue compétence administrative et financière; et il fallait que ces entrepreneurs eussent suffisamment de sens civique pour accepter de collaborer à une formule qui permettrait de faire au public la démonstration institutionnalisée de leur volonté de travailler à une oeuvre financière d'une dimension supra-privée.

### Du principe à l'acte

Le principe de la formule avait été précisé au cours des Congrès de la Chambre provinciale et recommandé par les Chambres en congrès : le contrôle de l'entreprise devait être mis, non pas dans les mains d'individus ou de groupes d'individus, mais dans les mains d'institutions, de celles de nos institutions dont le caractère est le moins individualiste, soit à cause de leur structure professionnelle ou coopérative, soit à cause de leurs fonctions de services. La Corporation d'Expansion financière correspond à cet idéal.

Ça n'a pas été chose aisée, car il était plus facile de poser le principe que de le réaliser d'une façon efficace. Au fur et à mesure des discussions du Comité, des obstacles de toutes sortes se dressaient devant la mise en oeuvre de telle ou telle formule, d'abord imaginée, puis démolie par telle ou telle situation ou impossibilité pratique. Grâce à l'imagination fertile, au sens pratique et à l'activité inlassable de Jacques Melançon, ainsi qu'à l'indomptable volonté de réussir de Fridolin Simard, la synthèse de toutes les objections et de toutes les difficultés résolues aboutit à la structure corporative qui caractérise la Corporation d'Expansion financière.

Cette nouvelle entreprise est juridiquement parlant une compagnie par actions ordinaire, constituée en vertu de la loi provinciale des compagnies. Dès le départ, cependant, elle se distingue en ce que, parmi ses actions (toutes égales du point de vue participation à l'avoir net ou aux dividendes), certaines ont droit à cinq (5) votes et d'autres à un (1) vote seulement. En soi, cette disposition pourrait d'ailleurs paraître plus dangereuse que favorable; et les esprits malins penseront peut-être

tout de suite que les actions de cinq votes sont destinées à favoriser certains individus, notamment les fondateurs. Mais il n'en est rien !

### **La structure financière de l'entreprise**

Les actions de cinq votes assureront, par une faible marge, le contrôle de la compagnie (375,000 votes contre 325,000), mais aucun individu ne peut en détenir. Ces actions sont réservées aux institutions pour 70%, et pour 30% au départ à une compagnie spéciale, formée de 50 actionnaires disposant seulement d'un droit de vote chacun (non transférable), quelle que soit leur mise de capital, et choisis de façon à représenter d'une façon plus concrète, les différents milieux institutionnels.

Par institutions, on entendra nos banques, nos sociétés de fiducie, nos sociétés d'assurance, nos associations professionnelles (UCC, API, Chambres de Commerce, corps des professions, syndicats, etc), nos coopératives (caisses populaires, coopératives agricoles, etc.), etc. Les actions à cinq votes, dites "spéciales", seront offertes à toutes nos institutions de ces catégories; et la répartition des commandes, effectuée de façon à assurer la plus large diffusion possible. La question d'argent ne sera pas un facteur pour empêcher chaque institution de prendre sa part du contrôle, puisque les actions ne se vendront que \$12.50 chacune. Par ailleurs, les institutions qui voudront placer de l'argent dans la Corporation d'Expansion pourront acheter autant d'actions ordinaires à un vote qu'il en sera offert, selon les besoins du marché. Seules ces actions ordinaires sont librement négociables; les actions spéciales ne peuvent circuler, à l'in-

térieur du groupe des institutions, que sous la surveillance de la Compagnie.

### **Une vision et un objectif : un Gibraltar financier !**

Ainsi assise, comme un Gibraltar, sur la puissance et sous la protection financières et morales de nos institutions, l'entreprise devrait être de nature, au départ, à donner à toute la population prêteuse, le sentiment de sécurité dont a besoin notre mentalité pour être incitée à prêter de l'argent. Au public, elle offrira des actions ordinaires à un vote, et plus tard, éventuellement, des actions privilégiées, obligations, débentures, etc. Et cet argent, elle l'utilisera, selon son rôle propre, pour aider au financement, au développement, au rachat ou à la réorganisation d'entreprises sur le marché du crédit à long terme ou des valeurs mobilières (c'est-à-dire en complétant nos banques commerciales ou à charte, généralement restreintes au prêt à court terme).

La valeur au pair des actions à cinq comme à un vote sera de \$9.00. Mais au début, afin d'asseoir l'entreprise sur des bases financières solides et lui créer des réserves, les actions se vendront à \$11.50 pour les actions à un vote et à \$12.50 pour les actions à cinq votes. Loin, par conséquent, de partir dans l'esprit de demander plus aux petits pour faire faire de l'argent aux gros, c'est en pleine mesure de réalisation des responsabilités réciproques que les fondateurs et les représentants institutionnels, ainsi que les institutions elles-mêmes, seront appelés à payer plus cher que le public ordinaire pour des actions de même rang quant à leur valeur nette ou quant aux dividendes.

Il est cependant normal que ceux-là qui, pour les débuts, auront assez foi dans l'entreprise pour accepter

de la payer tout de suite au prix où elle pourra être cotée plus tard, quand les actions se vendront en bourse (actions à un vote), et que son succès sera établi, que ceux-là, dis-je, reçoivent quelque possibilité de dédommagement pour le risque assumé. C'est à cette fin qu'à l'occasion de la première émission des actions au-dessus du pair, un privilège sera attaché à l'achat de chaque action : celui de pouvoir acheter une autre action au même prix de \$11.50 ou \$12.50 pendant une période de cinq ans, directement de la compagnie, quel que soit le prix coté en bourse.

### **Pas de privilèges . . . de classe !**

Encore ici, il faut noter que ce privilège d'option n'est pas limité à un petit groupe de gens, ou même aux institutions. D'ici le printemps ou l'été, 100,000 actions de la Corporation d'Expansion financière seront mises sur le marché au prix de \$11.50. Toute personne qui le désire pourra s'en procurer, et jouir de ce privilège de pouvoir acheter une action supplémentaire plus tard, pour chaque action achetée maintenant, si elle y voit son avantage. En somme, les petits actionnaires qui fourniront à la compagnie son premier million sont tous considérés et traités comme des fondateurs.

Une autre fois encore, un groupe d'hommes actifs mettent donc à la disposition de la population un instrument de conquête et de libération économique. Leur succès ne dépend pas uniquement d'eux, mais bien davantage de la réponse que leur apportera cette population sous forme de souscription aux émissions de la compagnie.

Si nous voulons que notre groupe ethnique s'épanouisse, il ne suffit pas de le crier sur les toits, que ce

soit sous forme de sermons, de cours, de discours de Saint-Jean-Baptiste, ou de harangues politiques. Il faut aussi passer à l'action, et notamment à l'action économique autant qu'à l'action politique. Et l'action commence presque toujours par l'argent, sous une forme ou sous une autre, ou ne va pas très loin sans suffisamment d'argent. Ainsi que le disait Son Eminence le Cardinal Léger à un récent diner H.E.C., il faut, pour qu'une civilisation progresse, que l'argent se transforme en institutions. Et les institutions économiques sont une partie du tableau, peut-être moins noble, mais aussi nécessaire dans leur ordre que les institutions religieuses, sociales ou purement culturelles.

### **Une institution !**

C'est dans ces perspectives qu'est parti le nouveau mouvement pour une banque d'affaires. Il visait à fournir à la population une institution où la diversité des placements assurerait une suffisante sécurité pour correspondre à sa mentalité et l'inciter à risquer son argent dans le développement économique proprement dit, au lieu de s'en tenir à des placements en obligations gouvernementales ou municipales de tout repos. Les Chambres de Commerce, certains des dirigeants de notre monde des affaires, ont fait leur devoir : ils ont créé et mis à la disposition du public une institution convenablement organisée. Nos institutions, j'en suis sûr, feront leur devoir et verront à occuper les positions de protection et de contrôle qui leur sont assignées. Le public fera-t-il le sien et risquera-t-il dans la nouvelle entreprise un peu de son argent ?

Il ne s'agit pas bien sûr de proclamer que la Corporation d'Expansion financière est d'ores et déjà une ins-

titution de tout repos, et que quiconque a des économies peut les y enfouir en entier. Il s'agit d'une entreprise qui commence et qui se propose elle-même de prendre un certain nombre de risques pour créer ou soutenir de l'activité économique. Mais d'un autre côté, il est temps que le petit ou le moyen épargnant canadien-français pense à utiliser son argent, non pas seulement dans son intérêt individuel de conservation, mais aussi dans des perspectives personnelles et sociales d'expansion. D'ailleurs, les régimes d'inflation probablement permanente dans lesquels nous sommes entrés pour quelque temps rendront plus ou moins illusoire le placement dit de tout repos, qui conservera sa valeur nominale mais perdra graduellement sa valeur en pouvoir d'achat.

Il peut donc être désirable, ou en tout cas admissible, que l'épargnant s'assoie sur une partie de son argent : celle qu'il ne met de côté que pour un temps relativement court et qu'il veut être sûr de retrouver intégrale au moment où il en aura besoin. Mais on peut contester qu'il soit sage pour lui et pour l'avenir de ses enfants de s'asseoir sur TOUT son argent, par des placements de tout repos uniquement. Le revenu qu'il en attend dans sa vieillesse pourra en fait s'en trouver réduit de moitié et plus par la hausse des prix. Et en refusant ainsi son argent aux placements d'expansion qui lui vaudraient une plus-value éventuelle tout en permettant au groupe auquel il appartient de garder le contrôle de son expansion économique, il manque à son devoir d'assumer sa part des risques nécessaires pour assurer les progrès de la collectivité dont il est membre.

Dans ces perspectives, tout Canadien français, dans la pleine conscience du risque, d'ailleurs mesuré, qu'il prend, devrait avoir à cœur d'apporter sa contribution

et sa participation financières à une entreprise qui a été conçue en pensant à lui, à son désir d'obtenir le maximum possible de sécurité par la diversification des risques, et aussi à son goût pour des initiatives qui montrent un souci de ne pas être de pures affaires d'intérêt privé au sens étroit ou mercantile du terme. A cause de ses caractéristiques, la Corporation d'Expansion financière devrait devenir une de ces compagnies vraiment démocratisées par la multitude des actionnaires qui y participent, en même temps qu'elle sera convenablement hiérarchisée ou institutionnalisée par la répartition des actions spéciales. Chaque Canadien français devrait la considérer comme SON affaire par excellence et avoir à coeur d'y avoir sa "part", fût-ce une seule, afin d'y être; et toutes nos institutions, se faire un point d'honneur de venir y assumer le rôle qui leur a été dévolu.

La Corporation d'Expansion financière a été pourvue, par ceux qui la portent sur les fonds baptismaux, de dons remarquables. Mais pour qu'ils portent leur fruit, ils auront besoin d'être arrosés par les petits ruisseaux de l'épargne populaire, qui forment la grande rivière du capital.

**François-Albert Angers**

# SA MAJESTÉ

## la langue française

*par Me Paul Massé*

**Conférence prononcée par Me Paul MASSÉ  
Président de la Société du Bon Parler Français  
au Banquet national 1957, au Chalet du Mont-Royal  
à Montréal, dimanche le 23 juin 1957.**

Répétons avec monsieur le chanoine Groulx que chaque syllabe de notre langue est faite... "d'un peu d'histoire".

"Et chaque mot qui part est une âme qui meurt". N'y a-t-il pas lieu, au lendemain du congrès de la reffrançisation et en cette veille de notre fête canadienne-française, de méditer sur cette parole de notre historien national, qui comporte à la fois un retour nostalgique sur le passé et un défi à notre fierté française.

Le Conseil de la vie française avait décidé, d'organiser, de concert avec toutes nos sociétés patriotiques et culturelles, un grand congrès de la reffrançisation. Ce congrès aura marqué une étape extrêmement importante pour le rayonnement du français au Canada.

Le président et les directeurs de la Société S.-Jean-Baptiste ont choisi comme thème du défilé historique pour 1957 : "Sa Majesté la Langue Française".

J'ai pris connaissance de la description et du symbolisme des magnifiques chars allégoriques montrés aux dizaines de milliers de Montréalais et de visiteurs qui accourront de nouveau à votre défilé historique.

Je ne peux m'empêcher d'espérer que nos jeunes

gens et jeunes filles, tout au moins ceux qui ne sont pas encore blasés par les réalités trop brutales du présent, ont senti leur cœur battre plus fort, à l'évocation de ce passé glorieux, et ont rêvé d'un Québec refrancisé, et d'un Canada français qui parle la langue des aïeux dans toute l'intégrité et avec toute la finesse de sa plus belle version moderne.

Voilà pourquoi, j'ai voulu redire avec vous :

"Que chaque syllabe de notre langue  
est faite d'un peu d'histoire . . ."

et : "Que chaque mot qui meurt est une âme  
qui part".

### **Utile d'y revenir**

Je n'ignore pas qu'on a beaucoup épilougué sur ce thème. Presque tous nos écrivains, presque tous nos journalistes et à peu près tous les dirigeants de nos sociétés patriotiques et culturelles se sont vus, à un moment quelconque de leur carrière, obligés, les uns avec enthousiasme, les autres avec beaucoup de talent, d'y aller d'un couplet à la survivance française.

Je ne crois pas cependant qu'il soit oiseux ou même inutile d'y revenir. Au contraire. La langue et la manière de la parler, quelle qu'elle soit, comporte des répercussions tellement importantes sur les possibilités culturelles d'un peuple, qu'il faudra insister sur la manière de parler tant que l'individu restera éduicable et perfectible. Et, de cette affirmation, je crois pouvoir tirer d'excellents arguments qui justifieront nos efforts pour conserver notre langue, tout d'abord parce qu'il arrive que cette langue se trouve être la langue française et, ensuite, parce que nous sommes Canadiens français.

Des auteurs nombreux et, parmi les plus illustres,

ont prétendu et, je crois, prouvé, qu'il existe une réelle interdépendance entre la parole et la pensée.

Tout d'abord saint Thomas d'Aquin, reprenant des idées chères aux vieux philosophes grecs Aristote et Platon, soutenait que "Aux yeux d'autrui nos pensées intimes sont cachées derrière le mur de notre corps; quand nous désirons les manifester, nous nous montrons pour ainsi dire par la porte de la parole et nous extériorisons ce que nous sommes au fond de nous-mêmes."

Dans sa "Philosophie du Langage", le Père Louis Lachance, o.p., après avoir résumé et analysé les théories ou plutôt les systèmes de Condillac, de Jean-Jacques Rousseau, de Joseph de Maistre, et de Bonald de Vendryes soutient que "le sort du langage est intimement lié à celui de l'esprit". "Aux siècles de philosophie, de science de mécanique, il a subi un mouvement de convergence vers les fins convoitées par l'esprit; son vocabulaire en a été pour autant modifié et enrichi".

"En conséquence de ce qu'il a comme fonction essentielle de manifester les conceptions de l'esprit", écrit-il, "le langage tend, comme par inclination congénitale, à la plus grande logique et à la plus grande clarté possibles, du moins à celles qui favorisent l'expressivité".

"Il est sans doute des vérités absconses, se laissant plus sentir que saisir et que la monnaie courante des mots est inapte à traduire, mais rien n'empêche que plus la langue est transparente aux irradiations de la pensée, plus elle est parfaite. C'est pourquoi, contrairement à ceux qui ne voient dans le langage que relativisme absolu, nous ne répugnerions pas à établir une échelle de perfection dans l'univers des langues. Le critère qui permettrait d'instaurer un ordre serait celui de leur ressemblance à la pensée. Plus elles seraient

affinées, épurées, diaphanes, plus elles revêtiraient les caractères mêmes de la pensée, plus elles obéiraient à ses moindres inflexions, plus aussi elles seraient parfaites. Elles parviendraient alors à faire tout saisir, même l'obscurité du mystère qui tourmente l'esprit".

D'autres penseurs ont été beaucoup plus loin, et ont même affirmé que la pensée était dépendante de la langue. Pour Condillac : "Bien raisonner c'est bien parler", "une science n'est qu'une langue bien faite", et "tout l'art de raisonner se réduit à l'art de bien parler".

Pour de Bonald : "L'être pensant s'explique par l'être parlant". "L'idée suppose que le mot est donnée par lui". "Les idées vivent en nous latentes, inaperçues, hors du temps; les mots par une sorte d'association préétablie ont la vertu de les faire passer à l'acte, de les amener à la lumière de la conscience. La pensée se révèle donc à l'homme ou se révèle avec l'expression ou par l'expression. De ces principes, il ressort que celui qui veut s'élever à quelque hauteur vers les cimes de la culture, et produire des oeuvres qui aient chance de survivre, et dépasser le stade de la popularité, que Victor Hugo appelait "de la gloire en gros sous", devra commencer par bien étudier une langue, en pénétrer tous les arcanes, en maîtriser le vocabulaire et la syntaxe.

### **Parole lumière**

C'est Ernest Hello qui disait que "la parole et la lumière sont les deux ministres de l'art".

Le langage écrit ou parlé doit être une transposition des idées qui germent dans l'esprit et des sentiments qui s'épanouissent dans le coeur. Comme ces idées et sentiments s'étendent sur une gamme infinie et sont infi-

niment nuancés, il faudra que la langue, qui leur sert de moyen d'expression, soit aussi riche en possibilités que le coeur et l'esprit eux-mêmes.

Bossuet a écrit quelque part : "Nous n'égalons jamais nos idées, tant Dieu a pris soin d'y marquer son infinité". Cependant, égaler nos idées reste l'idéal à poursuivre, tant qu'elles ne seront pas devenues transparentes.

Pour passer maintenant du plan théorique au plan pratique, retenons que l'étude de la langue et, je le répète, quelle qu'elle soit, est d'une importance primordiale. Il faut s'y appliquer dès le jeune âge, tout comme l'artiste qui est emprisonné par son instrument. On ne devient pas virtuose quand on a commencé sur le tard.

Mais à quoi bon faire tant d'efforts pour maîtriser une langue, si on ne se donne pas la peine de la parler comme il se doit ? Qu'est-ce que mal parler ? C'est tout d'abord ignorer la propriété des termes, ne pas se préoccuper de l'agencement des mots selon les règles de la syntaxe, ne pas consentir l'effort nécessaire pour les prononcer dans leur intégrité.

Celui qui parle mal oublie cette vérité formulée par Vendryes : "Ce qui est essentiel, ce n'est pas d'avoir baptisé les objets de tel ou tel nom, mais d'avoir donné aux mots, par une sorte d'accord tacite entre les sujets parlants, une valeur fiduciaire, de les avoir pris pour des objets d'échange, comme on a substitué, au paiement en nature, l'usage du numéraire ou du papier monnaie".

Celui qui parle mal me fait penser à l'opérateur d'une lanterne de cinéma qui aurait un beau film à montrer, mais qui négligerait d'en ajuster le foyer, et qui, au lieu de présenter des images claires, aux contours bien précis, présenterait des scènes dans lesquelles il faut tout deviner.

Bien parler, en n'importe quelle langue, est une discipline qu'il faut s'imposer très tôt et que les éducateurs de toutes nationalités devraient imposer à la jeunesse, dès la première année de scolarité, si nous voulons que le monde continue à avancer sur les sentiers de la culture.

### **Conserver notre langue**

Mais, me direz-vous, tout ceci n'a guère de rapport avec Sa Majesté la Langue française et notre fête nationale. Et cependant cet exposé, peut-être un peu long, me servira pour établir que nous devons conserver notre langue, tout d'abord, je le répète, parce qu'elle est française et, ensuite parce que nous sommes Canadiens français.

Je reviens ici à une note qu'on trouve au bas d'une page dans la "Philosophie du Langage" du Père Lachance. "Toutes les langues ont sans doute une aptitude radicale à refléter la vie de l'esprit, et à ce point de vue, elles sont toutes sur un pied d'égalité; mais il en est certainement qui sont plus évoluées, plus flexibles au mouvement imprimé par l'esprit, et qui, partant, se trouvent supérieures aux autres. Autrement dit, toutes les langues sont égales en possibilités, mais non en fait". "C'est pourquoi", conclut-il, "nous ne répugnerions pas à établir une échelle de perfection dans l'univers des langues."

Je n'entreprendrai pas ici de vous refaire l'histoire de l'évolution de la langue française, depuis le grec et le latin, en passant par les innombrables formes dialectales qu'elle a connues. Et, pour ne pas pousser plus loin la prétérition, qu'il me suffise de dire, qu'au cours du Moyen-Age, pendant qu'en dehors du royaume de France, la plupart des peuples vivaient encore en hordes

guerrières, des hommes, des intellectuels, sur l'ancien territoire de la Gaule et de la Franconie, se penchaient avec persévérance sur les seules sources de culture disponibles à l'époque et en recueillaient les moindres bribes pour les jeter dans le creuset des dialectes romans, d'où devaient sortir le français de Ronsard, de Clément Marot, de Joachim du Bellay et des écrivains de la Pléiade, puis le français du Grand Siècle, du siècle de Louis XIV, des grands classiques de Racine, Molière, La Fontaine et Boileau, de Bossuet, Fénelon et Bourdaloue, de La Bruyère et La Rochefoucauld, de Pascal, de Saint-Simon et de tant d'autres.

La langue française venait d'inspirer quelques-uns des plus grands génies de tous les temps; elle venait de prêter forme à quelques-uns des chefs-d'oeuvre de l'esprit humain.

### **Pensée et langue**

A la lumière de ce que nous avons vu précédemment, qui oserait prétendre que la pensée et la langue ne s'étaient pas influencées mutuellement, qu'elles ne s'étaient pas enrichies toutes les deux par des échanges ou des dons de substance réciproques? En fait la langue française était dès ce moment une langue complète pourvue d'une syntaxe bien fixée, d'un génie propre extrêmement original, dotée d'un vocabulaire littéraire, scientifique et philosophique encore susceptible de s'enrichir, si l'on veut, mais plus complet que celui de n'importe quelle autre langue contemporaine. J'en veux comme preuve tous les emprunts que les langues occidentales vont faire en France. J'en veux aussi comme preuve le fait que la langue française s'impose d'elle-même comme langue de la diplomatie internationale.

D'aucuns ont voulu dire que les armes victorieuses de Louis XIV y étaient pour quelque chose. Je le veux bien. Mais personne ne prétendra qu'Attila eût pu, par le seul prestige ou la seule menace de son épée, imposer la langue des Huns, à une Europe civilisée. Il y fallait en outre l'incomparable état de perfectionnement auquel était parvenu le français comme moyen d'expression de la pensée et des sentiments. Et c'est bien ce que fait ressortir Rivarol, en 1784, dans son fameux Discours sur l'Universalité de la Langue française.

Par la suite d'autres génies innombrables continueront à forger l'instrument, à l'affiner, à lui donner plus de souplesse, à le plier aux nuances du sentiment et de la pensée, à tailler et polir les multiples facettes du joyau, de l'oeuvre d'art qu'est devenue notre langue.

Loin de moi l'intention d'affirmer en termes absolus, que la langue française puisse être la seule belle langue qui soit, la plus belle et la plus parfaite de toutes les langues. En ce domaine tout est tellement relatif. Mais je n'aurais aucun scrupule à dire qu'elle loge au sommet, avec d'autres, sinon seule, dans l'échelle des grandes langues de culture et de civilisation.

Tel est le patrimoine linguistique qu'ont apporté de France nos ancêtres et qui est le nôtre. Nous savons qu'en trois siècles, notre langue a évolué, comme tous les êtres vivants, aussi bien dans la mère-patrie qu'au Canada. A certains moments, l'évolution a eu tendance à se faire dans des directions divergentes, plutôt que parallèles.

Je ne veux pas réveiller les querelles ou les polémiques qui ont opposé les tenants d'une langue canadienne et les partisans du français classique. L'unani-

mité s'est faite à peu près complète au sein de notre élite la plus représentative qui préconise pour nous l'emploi du français dans sa version la plus moderne et la plus élégante, celle qui a cours dans les milieux les plus distingués et les plus cultivés dans tous les pays de langue française. Témoin des Canadiens de la qualité de Mgr Olivier Maurault, de M. Pierre Daviault, de M. Jean-Marie Laurence, de Mgr Maurice O'Bready, de Roger Duhamel, de Camille L'Heureux, de Trefflé Boulanger et de tant d'autres. "Il est des écrivains canadiens" dit Pierre Daviault, "qui sentent le besoin de déboucher dans les avenues universelles de la pensée. Ils ne peuvent y arriver qu'en utilisant un moyen d'expression, non seulement universel, mais adapté à ces jeux de l'esprit. Pour eux cet outil ne peut être que le français, à moins qu'on ne veuille les rejeter à l'anglais qui les guette, d'ailleurs, dans notre Amérique à si grande majorité anglaise".

Pour Mgr Olivier Maurault : "Le problème doit se réduire à une seule question. Quand arriverons-nous à faire parler et écrire par les Canadiens français une langue française pure, correcte et harmonieuse ? Le reste est erreur". Je cite maintenant Mgr Maurice O'Bready : "Nous nous appauvririons lamentablement en délaissant une langue parfaite, forgée par des siècles d'application à la précision, à la clarté, à l'élégance, illustrée par d'insurpassables penseurs, philosophes, prosateurs, savants et artistes. En adoptant un nouveau et douteux système d'expression, nous romprions avec l'opulente tradition de la littérature de France. La perte de contact avec des chefs-d'oeuvre éminemment inspirateurs nous livrerait à nos seules et pauvres ressources, c'est-à-dire à deux ou trois essais composés en style

populacier, érigés sur la cacographie, le barbarisme et le juron”.

### Peut-il survivre ?

Des pessimistes ont prétendu que le français ne peut pas survivre en Amérique, à cause de son voisinage avec près de deux cents millions d'anglophones. Les langues hongroise, serbe, croate et slovène, et j'en passe, n'ont-elles pas surnagé en dépit de la puissance et de l'étendue de l'ancien empire austro-hongrois, dans une Europe où dominaient cependant d'autres grandes langues de civilisation. Par ailleurs nous ne devons pas nous laisser hypnotiser par le fait que nous ne sommes qu'environ cinq millions de francophones au Canada. Notre langue est la langue naturelle de plus de cent millions d'individus, et elle est la langue de culture de dizaines de millions d'autres. Ce qui compte, ce n'est pas tant le nombre de Canadiens ou d'Américains qui parlent français, mais la qualité de leur culture française.

Je me résume. Nous devons nous efforcer de bien parler afin de mieux penser. Nous devons rester Français, tout en étant Canadiens, parce que notre patrimoine linguistique nous assure une place incomparable dans la voûte étoilée des cultures et des civilisations.

Si notre français est de bonne qualité, si notre production artistique et intellectuelle est suffisamment élevée, nous aurons conquis du même coup le respect et l'admiration de nos compatriotes anglophones et nous pourrons, avec fierté, nous asseoir avec eux au banquet de l'unité nationale.

Je dirais plus. Nous pourrons leur faire répéter avec nous, ce "Salut à la Langue Française" d'un poète

canadien, Albert Ferland, que mon regretté frère Jules aimait souvent réciter.

*"Salut, Langue française, ô langue douce et fière,  
 Qui n'admet dans tes mots que droiture et lumière,  
 Toi qui berçais Ronsard, du Bellay, tes amis,  
 L'hommage à ta beauté vient de tous les pays,  
 L'univers te chérit comme la plus humaine,  
 On te vante, orgueilleux, comme on vante une reine,  
 Ton génie est loyal et tout harmonieux;  
 On admire ses lois, ses traits, sous tous les cieux.  
 Tu ne confines pas au sol qui te vit naître  
 Les bienfaits du savoir et de l'art de tes maîtres.  
 Fille d'un peuple bon, tu pris tous les chemins  
 Pour offrir ta richesse à des frères lointains.  
 Langue chère aux savants, aux rêveurs, aux mystiques,  
 Tu créas pour le Beau des formes magnifiques.  
 Partout, tu sers la Foi, tu répands ses rayons,  
 Tu sèmes l'idéal au sein des nations.  
 C'est toi la belle langue, ô toi qui cours le monde  
 Mère aux nobles amours, toujours jeune et féconde,  
 Tu peux t'enluminer des plus riches couleurs  
 Tu sais rire et chanter, tu sais prendre les coeurs,  
 Passer d'un mot léger au mot grave et, discrète,  
 Equilibrer ta grâce en des lignes parfaites.  
 Ton charme est d'être douce et de fuir le heurté,  
 De n'avoir rien de froid, de lourd dans ta beauté.  
 Tu sais te tempérer même aux heures fougueuses  
 Tu n'accordes d'éclat qu'aux âmes généreuses.  
 Langue qui peut tout dire et qui souffle tout bas  
 De fins sous-entendus en tes tours délicats.  
 Aux plus purs sentiments tu prêtes des nuances;  
 Tu donnes à l'esprit de fines transparences.  
 L'exigeante Raison te trouve sans détours,  
 Limpide comme l'eau, franche comme le jour.  
 Tu veux qu'avec respect et constance on te serve;  
 A tes seuls amoureux ta beauté se réserve.  
 Il faut avec orgueil protéger ton cristal,  
 T'aimer comme Roland aimait sa Durandal."*

**Paul Massé**

# *Il n'y a qu'un moyen de garder les entreprises canadiennes- françaises chez nous: PARTAGER!*

*par Gérard Plourde*

Je veux d'abord situer vraiment mon propos afin de réduire mes remarques à la dimension de mon sujet. Les Canadiens français ont monté de belles entreprises au cours du dernier siècle. Amenées au stade de l'entreprise moyenne, bien administrées, profitables, on se demande pourquoi elles sont vendues à des étrangers et pourquoi nous en détenons si peu qu'on peut classer comme de grandes entreprises.

Avant d'aller plus loin, j'enregistre ma dissidence contre ceux qui reprochent à nos chefs d'entreprises de vendre leurs affaires à des étrangers. Je trouve que c'est un reproche injuste et basé sur de la sentimentalité. Dans le grand marché de l'offre et de la demande, je ne connais à peu près personne qui vende son produit meilleur marché qu'il ne pourrait le faire pour faire plaisir à un groupe; la vente d'une entreprise ne doit pas s'assimiler à une contribution sociale ou à une charité.

Pour comprendre les causes de ces ventes à l'étranger, je crois qu'il est bon d'examiner les transactions que les étrangers font entre eux quand une entreprise familiale étrangère cherche un acheteur. Je crois également qu'il est nécessaire de ne parler que des entreprises dont la valeur nette dépasse \$1,000,000, puisque c'est de ces entreprises que naîtront progressivement les grandes affaires. Il est

alors facile de constater que les entreprises familiales de ce genre se vendent généralement à la grande industrie. A la base de toutes les transactions, l'acheteur est personnifié par une compagnie genre société anonyme, ayant beaucoup d'actionnaires et de grandes ressources financières. Pour cet acheteur, s'approprier une entreprise de \$1,000,000. n'exige pas d'assigner à un nouveau risque plus qu'une partie seulement de ses réserves. En conséquence, si les résultats se révèlent décevants, la marche de l'entreprise de l'acheteur n'en sera pas arrêtée.

Nous avons assisté depuis cinquante ans à la disparition du propriétaire unique dans la grande entreprise. A quelques exceptions près, cette disparition a été complète et entière. Comme conséquence, ces entreprises modernes sont dirigées par des administrateurs délégués dont l'intérêt semble être de grossir l'entreprise, en prenant les risques faciles que représente le caractère infinitésimal de leur avoir engagé dans un achat. D'ailleurs, beaucoup d'économistes prétendent actuellement que certains de ces achats sont faits aux dépens des actionnaires actuels, à qui l'on dit à peu près ceci : "Au lieu de distribuer 60% ou 70% de nos profits en dividendes, nous allons vous en distribuer 30% à 40%, et nous allons prendre la différence pour acheter d'autres entreprises. Si nous ne nous trompons pas dans notre achat, la valeur de vos actions augmentera en Bourse et vous ferez un profit de capital bien plus attrayant que ne l'aurait été la distribution de dividendes taxables." Cependant, dans la période très prospère que nous avons traversée, les faits ont prouvé que ces achats étaient dans l'intérêt des actionnaires.

De ce que je viens de dire, il ressort deux choses principales : —

1 — Que la compagnie qui achète, étant dirigée par

● **1000 ABONNÉS POUR L'ACTION NATIONALE** ●

---

- **Vous avez de beaux principes**
- **Vous croyez à l'avenir du Canada français**
- **Vous applaudissez à l'oeuvre de l'Action nationale**

**BRAYO** , , , , , **mais**

**la foi sans les oeuvres est une foi morte**

**Vous aurez l'occasion d'être patriote  
de façon pratique en trouvant  
UN NOUVEL ABONNÉ  
pour L'ACTION NATIONALE**

*Vous vous jugerez vous-même!*

des personnes qui ne détiennent pas un avoir considérable dans leur entreprise, est prête à prendre beaucoup plus de risques que ne le ferait un patron propriétaire. Ces personnes en effet ne risquent que leur situation et très peu de leur avoir;

2 — Les entreprises qui achètent ont des actions négociables cotées en Bourse, ce qui permet toujours à l'actionnaire qui ne partage pas les désirs d'expansion des administrateurs de prendre son argent et de le placer ailleurs. Ce fait d'avoir des actions cotées en Bourse avec une valeur établie, permet également à l'acheteur d'offrir en paiement de la compagnie qu'il veut acheter un pourcentage d'actions sorties du Trésor de sa compagnie et un pourcentage d'argent comptant. Cela veut dire, en somme, qu'il peut faire des achats d'entreprises considérables, sans trop affecter son fonds de roulement et sans affecter son expansion interne.

Considérons maintenant le cas de nos entreprises et des choix qui sont offerts à celui qui veut vendre : —

### **1° La vente à une personne :**

Un individu qui aurait \$1,000,000 pour acheter l'entreprise dont je parlais tout à l'heure est un monsieur d'un certain âge, puisqu'une telle fortune ne s'accumule pas assez vite pour se trouver, à de très rares exceptions près, dans les mains de jeunes de moins de 50 ans. De plus, ce monsieur, s'il a cet argent liquide, est probablement sorti d'une autre affaire, soit pour se débarrasser de son risque, soit pour se placer en meilleure posture pour régler ses problèmes de succession ou pour d'autres raisons. Il est alors assez facile de concevoir qu'il ne soit pas intéressé à prendre tout son avoir, ou à peu près pour le jeter dans une seule entreprise, même si elle est très profitable,

sachant très bien qu'il lui serait bien difficile, le jour où il voudrait reprendre son avoir, de le retrouver en argent. En conséquence, je conclus — et les faits dans le passé l'ont prouvé — qu'il ne faut pas espérer trouver comme acheteur pour nos entreprises un individu.

**2° Pouvons-nous trouver un groupe, disons de quatre individus, qui mettraient chacun une partie de leur avoir liquide pour acheter cette même entreprise ?**

En partie parce que nous sommes latins — du moins, on nous le dit depuis que nous sommes tout petits — dès que nous nous mettons à trois ou quatre pour participer à une entreprise, il s'en trouve toujours un plus roué que les autres qui essaye de prendre le contrôle aux dépens de ses associés. Et s'il ne réussit pas à prendre le contrôle, la chicane prend souvent à brève échéance.

Au fond, nous n'avons pas atteint la maturité nécessaire pour nous unir et régler nos différends sans en même temps enrayer la marche de l'entreprise en jeu. Voici une illustration bien récente qui prouve, à mon avis, l'exactitude de ce que je viens de dire. Le Canadien français a toujours cru en l'immeuble. Plusieurs des nôtres ont fait des fortunes dans ce domaine, où ils étaient devenus des compétences. Cependant, dans tous les cas il s'agissait d'entrepreneurs individuels. Comparez cette situation avec celle des Juifs qui, ces années-ci, achètent des terrains pour faire du développement immobilier ? Les fermiers qui vendent leurs terres vous diront qu'à la signature du contrat, il y a souvent 6, 10, 15 et même 20 associés qui, dit-on, réussissent à s'entendre pour acheter ce terrain par indivis. En divisant ainsi leurs risques et en les réduisant à des pourcentages relativement faibles de leur avoir,

ils minimisent les dangers de pertes tout en sachant bien que si leur jugement a été bon ils retireront des bénéfices considérables.

Autre exemple. Nos amis les avocats vous diront, si vous le leur demandez, tous les déboires qu'ont eus ceux qui ont voulu bâtir des sociétés légales avec des avocats spécialisés dans différentes spécialités. Ils vous communiqueront leur inquiétude que les efforts qu'ils voudraient tenter dans ce sens se terminent par des dissensions et des pertes d'argent. Ici également vous assistez à un triste trait de notre caractère; nous ne semblons pas nous entendre facilement avec les nôtres, alors que dans le milieu anglais, par exemple, vous avez de nombreuses firmes légales avec plus de 5 associés.

Je ne voudrais pas éliminer cette possibilité complètement, car elle offre sûrement des chances de succès. Mais je voudrais quand même faire ressortir la position dans laquelle se placent les 4, 5 ou 6 individus qui se grouperaient pour acheter une entreprise de \$1,000,000. Comment en sortiront-ils ? Je prends pour acquis qu'ils s'entendront très bien et que l'affaire sera profitable. Disons qu'après dix ans, leur mise initiale de \$250,000 en vaut \$600,000. Un actionnaire détenant 10%, 15% ou 25% des intérêts dans la compagnie strictement privée veut ravoir son argent et se retirer. Qui va acheter cet intérêt minoritaire d'un montant très élevé ?

Je ne crois pas qu'un seul courtier vous en recommande jamais l'achat. L'individu qui l'achèterait, en effet, se verrait dans l'obligation tous les ans d'augmenter ses assurances pour pourvoir au paiement des taxes additionnelles qu'exigeront l'augmentation de valeur de ses actions dans la compagnie. Une fois lui disparu, la protection de sa famille dans cette compagnie, où elle sera minoritaire, sera

nulle au point de vue légal et dépendra exclusivement du bon gré des autres actionnaires.

Autrement dit, le fait que le groupe d'individus concernés n'aient pas le moyen de rendre leurs placements liquéfiables est suffisant pour les empêcher de s'unir et d'acheter l'entreprise. Si vous me dites qu'ils peuvent pourvoir au dégel de leurs placements par de l'assurance, je vous réponds que c'est peut-être une suggestion en cas de mort, mais j'aimerais à ajouter qu'un bon homme d'affaires ne place pas de l'argent seulement pour ses héritiers mais pour en bénéficier lui-même un jour.

### **3° L'achat de la grande entreprise**

Nous avons dit qu'en observant la façon dont la vente d'entreprises moyennes se fait chez les étrangers, nous constatons qu'elles étaient achetées en général par la grande entreprise. Voilà un moyen qui n'est pas à notre portée, car nous n'avons pas de grandes entreprises. Ou les quelques cas d'exception, sont si peu nombreux qu'on ne peut pas espérer leur faire absorber toutes les entreprises des nôtres qui se présentent sur le marché tous les ans. Et même les grandes entreprises canadiennes-françaises portent la marque de ce même trait de caractère : l'individualisme. Les actions canadiennes-françaises cotées en Bourse sont si peu nombreuses que leur marché est très restreint et ne présente pas, dans l'ensemble, beaucoup d'intérêt pour celui qui veut placer. Sans généraliser, admettons de plus que plusieurs entreprises dont les actions sont cotées en Bourse sont contrôlées par une famille dont l'intérêt premier est de se protéger au point de vue taxation. D'où des politiques de dividendes qui contrecarrent l'intérêt des actionnaires, de ceux de ces actionnaires tout au moins qui auraient acheté ces titres comme placement.

Vous connaissez tous des cas de ces compagnies dont les propriétaires, et pour cause, ont atteint une situation financière excellente, mais qui sont rendus à un âge où le goût du risque est entièrement disparu. Comme leur entreprise n'a de compte à rendre à personne ou à peu près, il s'en suit que le Conseil d'administration est souvent formé de personnes qui n'ont aucune voix à la direction.

A l'époque où la grande entreprise normale songera à trouver, à son président, un successeur à brève échéance, celle dont nous parlons, bien au contraire, se contentera de garder son propriétaire à la présidence, celui-ci ne voyant pas pourquoi il se remplacerait par un autre : il n'a plus à se créer d'avenir ! Il arrive également que ce propriétaire, s'il a des fils, a tellement peur que ceux-ci perdent ce qu'il a bâti qu'il ne leur donne aucune initiative et que ceux-ci, s'ils ont la compétence voulue, préfèrent aller travailler pour d'autres. Autrement, ils piétineraient dans l'entreprise familiale.

Il ne faudrait pas enfin négliger cet autre facteur bien important qui fait que l'entreprise privée est souvent tentée de diminuer ses profits aux dépens du fisc. Ses états financiers ne reflètent alors qu'une faible partie de sa valeur et il devient impossible à un courtier sérieux de faire une émission dont les termes et les montants satisfèraient le propriétaire.

Ajoutez à cela la crainte de faire partager le grand public dans les titres de propriété de l'entreprise, crainte évidemment bien compréhensible, car le propriétaire ne veut pas perdre le contrôle de son entreprise. Et vous avez avec l'addition de tous ces facteurs, l'état de fait que vous connaissez tous. Arrive le décès du propriétaire, avec des conséquences souvent désastreuses, dont des droits de succession qui forcent la famille à vendre l'entreprise.

#### 4° Les maisons de courtage

Il y a aussi l'achat d'une entreprise par les maisons de courtage et voilà un domaine où, fort heureusement, plusieurs de nos courtiers ont réussi à acheter des entreprises qui, autrement, seraient passées aux étrangers. Cependant, quand il s'agit d'acheter notre entreprise de \$1,000,000, avec des actions qui n'ont jamais été cotées en Bourse, le courtier se voit souvent obligé de faire des émissions très considérables. Dans certains cas, elles sont plus élevées que ne le justifieraient les états financiers de l'entreprise achetée. Ce n'est que plus tard qu'il réussira à vendre du capital "d'équité", sous forme d'actions ordinaires, quand ses possibilités de rendement auront été prouvées. Entre-temps l'entreprise achetée reste chargée de dettes qui retardent souvent son expansion et son progrès. Si les affaires, dans les années qui suivent l'achat, sont bonnes pendant plusieurs années, tout va bien, car le courtier qui achète une entreprise n'a évidemment pas toujours les ressources nécessaires pour payer le vendeur en argent sans être obligé de grever l'entreprise achetée d'un volume important d'obligations.

Dans ce domaine toutefois, nous avons des courtiers que vous connaissez bien et qui sont en train de bâtir des compagnies de gestion, dont le portefeuille comprend les actions de contrôle d'un certain nombre de compagnies en exploitation. Avec le temps et les profits de ces compagnies, il leur sera sûrement possible de vendre des actions de leurs compagnies de gestion pour attirer du capital additionnel et acheter d'autres entreprises. C'est un peu, comme vous le savez probablement, le cas de la compagnie Argus qui, aujourd'hui, est capable de vendre non seulement des débentures mais également des actions privilégiées

et des actions ordinaires, alors qu'en fait Argus n'est qu'une compagnie de placement qui ne donne en garantie que les actions qu'elle détient dans ses compagnies filiales.

On entend souvent des critiques sur le manque d'initiative de nos gens. On dit à peu près ceci : "Nous avons beaucoup d'argent, soit dans les banques, soit dans les caisses populaires, soit dans une mesure moindre dans des compagnies d'assurance. Pourquoi ces institutions ne s'occupent-elles pas d'acheter des entreprises des nôtres qui ont fait leur preuve ?"

La difficulté vient de ce qu'aucune de ces institutions ne doit, de par la nature de son commerce, se lancer dans l'administration des entreprises. Or elles seraient sûrement appelées à le faire, si elles détenaient les intérêts de contrôle d'une compagnie qui se mettrait à mal marcher. Sans compter que dans le cas des banques, leur charte leur défend ce genre de placement. Si nous voulons attirer du capital dans nos entreprises sous forme d'"équité" et en grande quantité, il nous faudra concurrencer sur le marché de l'argent les différents titres qui sont offerts à celui qui veut placer. Ce n'est pas une besogne facile car le choix actuel est très grand et très flexible.

J'ai dit au début de ces remarques que l'entreprise familiale est condamnée à rester petite et je conclus que tant et aussi longtemps que nos propriétaires d'entreprises ne seront pas prêts à partager, même au point de risquer qu'il arrive un jour où ils devront se résigner à prendre une part de moins en moins active à leur propre entreprise, nous ne réussirons pas à créer les instruments qui nous permettront d'acheter celles de nos entreprises qui sont offertes en vente tous les ans. Je pense même qu'une fois rendus au stade où nous aurons ces instruments, nous assisterons quand même constamment à la vente de nos entre-

prises à des étrangers, ne serait-ce que parce que celles de nos entreprises qui seraient en mesure de les acheter n'en voudront pas, soit parce que ce sont des entreprises différentes de celles qui les intéressent et dont elles ne pourraient pas se servir avec avantage, sachant fort bien qu'il est difficile d'apprendre plusieurs métiers et de les réussir tous.

J'ai confiance que le temps a raison de bien des choses. Au fond de tout cela, il y a une nécessité de continuer à se bâtir des compétences et il ne faut pas s'étonner que nous soyons si faibles lorsque l'Anglais est marchand de père en fils depuis plusieurs siècles. Dans l'ensemble, si vous grattez dans l'arbre généalogique du Canadien français vous arrivez à la troisième génération et vous trouvez un fermier. Je crois bien que l'expérience, l'assurance, le jugement et l'habitude en affaires ne viennent qu'à la longue et je crois que nous continuerons à progresser dans ce sens si nous y mettons l'effort.

Cependant, il va sûrement falloir créer de la confiance chez les gens qui placent l'argent. Confiance non pas tellement dans nos qualités d'administrateurs, mais dans notre honnêteté et notre intégrité. Si une entreprise commence son expansion par l'émission d'obligations ou de débentures, il faut que le propriétaire retrouve l'esprit du vieux principe : "Quiconque contracte une dette a des engagements d'honneur de la rembourser". De plus, il est également certain que si l'expansion de l'entreprise est rapide, il ne sera pas possible de financer celle-ci seulement par des émissions de débentures ou d'obligations : il faudra avoir recours soit à l'action privilégiée, soit à l'action ordinaire; et à ce moment-là, il faudra être prêts à émettre suffisamment d'actions pour que se crée éventuellement un marché sur celles-ci en Bourse.

L'entreprise qui décide de faire partager le public dans ses actions doit être prête à faire participer ses nouveaux actionnaires à l'administration au même titre que le propriétaire et ne doit pas se contenter de leur donner des miettes. Il faudra également inviter aux conseils d'administration des gens compétents, intègres et qui sont capables de dire NON à leur président, de façon que le public sente que ses intérêts sont protégés, parfois même aux dépens des intérêts des actionnaires de contrôle. Nos courtiers vous diront qu'il leur est bien difficile de placer des titres d'entreprises canadiennes-françaises dans des institutions anglaises, compagnies d'assurances, *investment funds* ou autres. Je ne crois pas que cela soit dû à une préférence de race, mais à un manque de confiance qui est manifesté en ce moment, mais qui s'efface tous les jours.

En un mot, il nous faudra accepter d'avoir des comptes à rendre à nos actionnaires et nous sentir fiers de partager dans très grand, plutôt que d'être seul maître dans plus petit.

**Gérard Plourde**

Gérant général de United Auto Parts

# LA CLEF DE LA PRISON

*par J. de Buisseret*

Le silence est-il le trésor spirituel que l'homme doit conquérir pour atteindre aux sommets ? Vigny l'affirme, et aussi Pythagore qui recommandait à ses disciples de se taire, et Bouddha qui pensait que le silence seul résolvait les problèmes spirituels, et les philosophes sacrés de l'Inde, pour qui la sérénité muette est l'ultime réalité... Sublimes vérités transcendantes sans doute. Pour nous cependant, qui ne sommes mystiques, poètes et saints qu'à nos heures et qui vivons surtout sur le plan terrestre et matériel, le silence peut être d'argent — c'est la parole qui est d'or. Se taire pour être grand, voilà qui est excellent; parler pour "être", la chose est indispensable, car sans langage articulé nous ne "serions pas". Chrysale (le malheureux !) affirmait qu'on vit de bonne soupe et non de beau langage, alors qu'en réalité, c'est le langage qui nous permet de vivre en créatures conscientes, en membres de l'espèce humaine.

En effet, si l'homme est homme, roi de la création peut-être, et certainement dieu par rapport aux animaux qui autrement ne seraient que ses frères, c'est qu'il est le roseau pensant de Pascal, roseau qui ne pense que parce qu'il a appris d'abord à parler. On rebat les oreilles des écoliers de la lourde sagesse d'Aristote, pour qui l'homme n'est intelligent que parce qu'il a une main; le vieux sage aurait été mieux inspiré de dire que l'homme n'est intelligent que parce que ses organes vocaux ont créé chez lui la fonction verbale, mère de la pensée. "Des philosophes

ont demandé, écrit Rivarol, si la pensée peut exister sans la parole ? Non, sans doute. Si l'homme n'eût pas créé de signes, ses idées, simples et fugitives, germant et mourant tour à tour, n'auraient pas laissé plus de traces dans son cerveau, que les flots d'un ruisseau qui passe n'en laisseraient dans ses yeux... C'est le signe qui a fécondé l'idée". Et Havelock Ellis, qui s'y connaît, renchérit : "La pensée dépend du langage. Ce qui ne peut être exprimé en paroles n'existe pas; toute pensée est fonction de l'ampleur et de la richesse du vocabulaire". Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement ? Eh non, et j'en demande pardon à Boileau... C'est ce qu'on énonce clairement, avec les mots justes, qui se conçoit bien. Les mots sont les instruments sensibles, puissants et délicats qui nous servent à bâtir notre personnalité, notre conception du monde, et à recréer sans cesse l'univers et les cieux mêmes.

### **"Je parle, donc je suis"**

Oui, point de parole articulée, point d'existence consciente, et "je parle, donc je suis" est une devise pouvant suffire aux hommes qui ont si l'on veut la pluie pour soeur et le vent pour frère comme le demandait François d'Assise, mais qui refusent de reconnaître les grands primates pour cousins... Caton avait raison de définir l'orateur comme un homme de bien qui sait parler; nous n'aurions pas tort d'affirmer qu'homme de bien ou disciple du mal, l'homme qui sait parler est seul *l'homo sapiens* qu'il se doit d'être. C'est un postulat apodictique que, pour exister sur le plan de l'esprit, il faut savoir penser et qu'on ne peut penser sans mots. Ceux qui n'emploient qu'un vocabulaire rudimentaire n'auront qu'une pensée et qu'une personnalité rudimentaires; larves informes, ils n'auront jamais accès au paradis intellectuel de la "noosphère",

qu'a chanté si magnifiquement le père Teilhard de Chardin.

Mais si tout cela est vrai, s'il est exact que la langue engendre l'esprit et la conscience, comment acquérir cette "technique" comme l'auraient appelée les Grecs antiques ? Comment retrouver la puissance du Premier Homme des textes brahmaniques, qui créa d'abord la chaleur, puis le verbe d'où tout le reste est né ? Que faire pour devenir à notre tour à la fois disciples et maîtres du *logos spermatikos*, trésor vivant qui nous a été donné, mais que c'est notre destinée d'hommes de sans cesse reconquérir ?

### **"Des mots, des mots, des mots..."**

Hélas, nous ne sommes pas des abeilles... Si seulement nous étions des abeilles, comme tout serait plus facile ! Le fameux biologiste autrichien von Frish a démontré que les abeilles ont un langage leur permettant d'indiquer à leurs compagnes le genre, la quantité, la distance et la direction des sources de pollen ou de nectar; cette langue innée ne leur coûte aucun effort. Mais nous avons moins de chance; les mots, les termes innombrables et fluides de notre langage humain, il nous faut les apprendre à grand-peine à l'école et tout au long d'une vie humaine. "Des mots, des mots, des mots", s'exclama le pauvre Hamlet avec dédain. Si les mots lui avaient été plus précieux et mieux compris, il n'aurait probablement pas trouvé que la vie "n'est qu'une fable contée par un fou, et qui ne signifie rien...". Mais apprendre les mots de notre langue à grand-peine, s'exclameront sans doute certains... Que vient donc nous chanter là ce cuistre, ce pédant aux pieds plats, ce Barbacole recouvert de poussière académique ! S'il a lu Verlaine, nous l'avons lu aussi, et nous savons par conséquent que :

*"Ce qu'il nous faut à nous, c'est aux lueurs des lampes  
La science conquise et le sommeil dompté.  
C'est le front dans les mains du vieux Faust des estampes,  
C'est l'obstination, et c'est la volonté" . . .*

Mais justement, cela est bon pour les poètes ou pour Faust, et leurs minables épigones. Pour nous qui ne voulons que pratiquer notre langue maternelle en honnêtes hommes, il suffit d'écouter et de parler comme on parle autour de nous . . .

C'est là ce que diront probablement bien des gens de bonne volonté, et ma foi, ils n'auront pas absolument tort. On apprend d'abord une langue en écoutant et en répétant, que l'on devienne plus tard goujat, homme de goût ou homme de lettres. Mais cet apprentissage naturel qui se fait par l'oreille, au fil des jours et des années, ce fonds premier d'expressions et de termes, est-ce suffisant pour qu'en nous-mêmes, enfin, la connaissance nous change ? Il n'est pas interdit de croire que cette "osmose" verbale, laisse beaucoup à désirer et qu'elle n'apporte qu'un fonds élémentaire qui risque de pécher par pauvreté, par manque de précision et par "localisme".

### **Oui, Rivarol avait raison !**

Le capital verbal que nous acquérons inconsciemment et naturellement dans le milieu ambiant est, dans bien des cas, terriblement insuffisant. Combien d'entre nous fréquentent-ils dès l'enfance cénacles littéraires ou "salons", où ils pourraient, dans une atmosphère intellectuelle surchauffée, cueillir la riche floraison verbale dont dépendra plus tard une pensée subtile et déliée ? Et où sont, d'ailleurs, de nos jours, ces cénacles et ces salons ? Où sont, hélas, les Précieuses d'antan ? La maison, la rue, sont des écoles excellentes; mais ne leur demandons pas ce qu'elles

ne peuvent nous donner, puisque, membres de la race humaine, nous avons dépassé l'étape de la pensée immédiate et concrète, et que notre pensée se meut (ou devrait se mouvoir) sur un plan où les termes abstraits, infiniment complexes, nuancés et subtils, accomplissent un miracle d'idéation que chacun refait, quotidiennement, pour soi et pour le bénéfice permanent de l'espèce.

Le fonds verbal que nous recueillons directement autour de nous est souvent, par ailleurs, trop peu précis, et c'est là un danger plus grand encore que le premier. Oui, oui, on nous l'a répété :

*"Il faut aussi que tu n'aïles point  
Choisir tes mots sans quelque méprise...  
Rien de plus cher que la chanson grise,  
Où l'imprécis au précis se joint" ...*

Mais cela va pour la chanson du poète, non pour le discours de l'homme de pensée ou de l'homme d'action. A l'imprécision naturelle et fatale des termes, à leur fluidité inhérente, n'ajoutons pas l'imprécision de l'ignorance ou d'une demi-science, sous peine d'être traîtres à notre héritage humain. Dans les langues monosyllabiques, un terme peut être substantif, adjectif, verbe, particule, selon sa place dans la phrase ou son accentuation; mais le français rejette cette liberté licencieuse. Écoutons Rivarol, car en est-il beaucoup qui aient mieux aimé et mieux compris la langue française? "Changer le sens des mots dans une langue faite, c'est altérer la valeur des monnaies dans un pays; c'est produire la confusion, l'obscurité et la méfiance, avec les instruments même de l'ordre, de la clarté et de la foi publique" ... Pour nous tous il ne s'agit pas de "donner un sens plus pur aux mots de la tribu", mais de les employer dans leur sens accepté par les clercs. Que de personnes cultivées, lettrées même qui, par négligence, par

laisser-aller, par goût de la facilité, parlent avec cette mâle liberté qui foule aux pieds les modèles et toutes les autres marques de servitude ! Si nous voulons devenir maîtres, ne craignons pas d'être d'abord serviteurs... et n'oublions pas que l'usage de notre milieu n'est pas nécessairement le meilleur. "Il n'y a qu'un maître des langues qui en est le roi et le tyran, c'est l'Usage" — écrivit, il y a trois siècles, Claude Favre de Vaugelas. "Mais le mauvais usage se forme du plus grand nombre de personnes qui, presque en toutes choses, n'est pas le meilleur. Le bon, au contraire, est composé de l'élite des voix". Le bon usage en ce qui concerne la clarté, la précision, l'exactitude, voilà le seul mot et notre maître à tous.

### **La langue humaine ...**

En troisième lieu, en puisant uniquement à la source verbale qui se trouve à notre portée immédiate, nous risquons de n'avoir plus, pour horizon, que notre clocher, et de nous écarter du flot universel de la langue française. Ce phénomène, cette maladie du "localisme" se retrouve dans toutes les régions du monde où l'on parle français. Dans le midi de la France, votre voisin vous dira par exemple qu'il veut "pinter la maison, parce que la peinture s'en est écaillée"... A Bruxelles on vous demandera à table si "ça goûte?" ... En Bourgogne, le fermier parlera de ses poules qui "se débourent" pendant la saison de la mue, et à Montréal on rabrouera un interlocuteur "achalant" qui vient "bâdrer" sa pauvre victime... Ces expressions pittoresques et savoureuses sont sans doute de précieuses richesses, et Montaigne, le grand Montaigne lui-même récoltait les parlers de provinces et de quartiers, pour les incorporer à ses immortels Essais, où ils demeurent "aussi francs

au papier qu'à la bouche". Mais Montaigne était un érudit, qui connaissait français littéraire, grec et latin. Il ne devait donc pas craindre de sombrer dans le dialecte, et sa langue était mère du français dont Rivarol célébra plus tard l'universalité, cette universalité nécessaire, qui franchit les frontières de continents et fait du français "la langue sûre, sociale, raisonnable, qui est la langue humaine" . . .

Holà ! direz-vous . . . Cette langue universelle, où irons-nous la trouver ? Tout le monde ne peut, comme Ulysse, faire un beau voyage, ni comme celui-là qui conquiert la Toison . . . Et si vous prétendez que l'entourage immédiat n'y suffit pas, où trouverons-nous les mots qui constituent cette langue-là ? Eh mais, dans les dictionnaires, tout simplement ! Si on me posait la question classique : "Naufragé sur une île déserte, quel livre choisiriez-vous pour compagnon ?", je répondrais sans hésiter : "Un dictionnaire, qui serait mon ami, et celui du Vendredi qui viendrait peut-être me rejoindre" . . .

Un dictionnaire ! Fi, monsieur le scoliaste ! On n'apprend dans le dictionnaire que les langues mortes, et le français n'est pas encore enterré . . . Et avez-vous oublié cet homme d'esprit du 18<sup>e</sup> siècle, qui écrivit : "On ne trouve pas ce que l'on ne sait pas dans le Dictionnaire de l'Académie, mais on n'y trouve pas non plus ce que l'on sait" . . . ?

Parbleu, je le sais bien qu'il l'a écrit ! Mais même si ce mot cruel était juste à l'époque, il n'y a pas que le dictionnaire de l'Académie ! Un bon dictionnaire, amoureusement sollicité, aide tout au contraire à faire de notre langue une langue superbement vivante, parce qu'il nous enseigne le sens, les nuances, les retours, l'évolu-

tion des mots, racines verbales et sémantiques, trésors merveilleux cherchés avec passion par les âmes vaillantes qui comprennent la valeur de l'enjeu. Le poète se vantait d'avoir "mis un bonnet rouge au vieux dictionnaire" . . . C'est une couronne qu'il faut lui mettre, une couronne de l'or le plus pur . . .

Comme l'ont démontré les passionnantes expériences du docteur Penfield de Montréal, c'est vers 6 ou 7 ans que les enfants assimilent le mieux les langues et qu'ils le font avec une prodigieuse facilité. Si, dès qu'ils savent lire, on leur apprend à consulter vocabulaires et lexiques, ils cultiveraient leur sens inné de la magie des mots, qui ouvrent tant de portes enchantées. Et s'ils continuaient ensuite à fréquenter les dictionnaires jusqu'à l'âge des cheveux blancs, ils deviendraient des êtres éclairés, libérés du péché capital d'ignorance. Faisant de la prose, non pas sans le savoir comme M. Jourdain, mais en le sachant, et de la bonne et belle prose, ils agiraient supérieurement, on peut le prédire sans crainte; en effet, l'action n'est pas la soeur du rêve, mais bien plutôt celle d'une pensée logique, claire et précise, fruit métaphysique d'un fonds verbal adéquat. Théophile Gautier disait avec outrecuidance : "Il n'y a que Balzac, Hugo et moi qui connaissions la langue" . . . Cette orgueilleuse jactance ne sonne-t-elle pas comme un défi ? Tous, nous devrions connaître notre langue, en posséder les innombrables richesses et sentir que bien vivre c'est, au fond, bien parler, bien penser et partant, bien agir . . .

### **Du mandarin à un bouton, au mandarin à trois boutons**

Avoir un vocabulaire étendu, précis, flexible, floraison miraculeuse de vocables qui s'encouragent et s'at-

tirent mutuellement, est-ce donc la fin que nous devons nous proposer ? Non pas ! C'est un simple commencement. Ceux qui ont à leur disposition un fonds laborieusement et glorieusement acquis de mots et de termes, sont devenus des mandarins, mais des mandarins à un bouton seulement... Pour être mandarins à trois boutons et rois du Verbe, il leur reste une autre étape à parcourir... mais une étape fleurie où, aspérités et rocailles dépassées, ils marcheront sous des frondaisons de myrtes et de lauriers.

Au vocabulaire consciemment enrichi doit maintenant s'ajouter le style, c'est-à-dire la cadence intime et le nombre qui sont l'homme même. Le style, forme souveraine de la parole parlée ou écrite, est la récompense suprême accordée par la déesse du langage à ses serviteurs devenus ses amants. Par la faute du balourd Brid'oison, nous sourions parfois de la Fo...orme. Mais sans la forme il n'y aurait pas de Beauté. L'arrangement des termes que nous avons acquis, l'équilibre des phrases, la musique de la syntaxe, tous ces aspects les plus avancés et les plus subtils de la beauté et de la vie même se dévoileront à nos yeux et à nos oreilles ravis, si nous nous enivrons aux chefs-d'oeuvre des maîtres. Lisons, lisons sans cesse, et ne lisons que les plus grands. Ce sont eux qui nous enseigneront, maintenant que nous sommes préparés à les entendre, que toute langue, et surtout la langue française n'est pas seulement un effort d'expression, mais un trésor unique, où tout est art, luxe d'idées, volupté de proportions et où souffle l'esprit fécondateur. Seule cette fréquentation intime des princes du verbe et du rythme sera la "maïeutique" qui peut nous accoucher de notre propre substance et faire jaillir de notre inconscient le rythme que nous

portons en nous et que nous aurons ainsi fait mûrir. Ce rythme nous enrichira, non seulement en libérant nos moyens d'expression, mais encore en nourrissant, en inspirant notre vie entière, car l'action et l'éthique ne sont peut-être, à tout prendre, qu'une question d'esthétique...

*"Pour soulever un poids si lourd,  
Sisyphé, il faudrait ton courage.  
Bien qu'on ait le coeur à l'ouvrage,  
L'art est long, et le temps est court"...*

La tâche est longue et rude, c'est vrai. Mais nous n'avons guère le choix et elle nous est imposée par notre condition humaine. En effet, ceux qui sont emmurés dans un cachot ménagent-ils leur temps et leur peine pour préparer leur évasion ? Et nous, qui ne voulons pas être enfermés, muets et impuissants, dans la tour d'airain de l'inconnaissance, songeons que Mistral avait raison dans sa phrase sublime : "Celui qui connaît bien sa langue tient la clef qui de sa prison le délivre".

**I. de Buisseret**



# L'ÉDUCATION

par Paul-Émile Gingras

## L'enseignement, un problème de professeurs

Les organisateurs de la Conférence canadienne sur l'éducation avaient chargé Sir Ronald Gould, secrétaire général de l'Union nationale des Éducateurs de l'Angleterre et du Pays de Galles et président de la Fédération mondiale des Associations d'Éducateurs, d'observer les travaux de la Conférence et d'en tirer les conclusions. De l'avis unanime des délégués, M. Gould s'est acquitté de sa tâche d'observateur avec dévouement, compétence et impartialité. Or, a conclu le spécialiste, la crise de notre enseignement a deux causes principales : des revenus insuffisants et une *pénurie de professeurs*.

Que le facteur "professeurs" soit de première importance, les conférences de février sur l'éducation l'ont clairement compris et souligné. Qu'on s'en reporte à quelques-unes des résolutions de ces conférences :

*"Be it resolved that qualified teachers establish themselves more firmly as a true profession with high minimum standards for admission to the profession..."*

Conférence d'Ottawa, 20e résolution)

*"Be it resolved that ... permanent teaching certificates or diplomas be granted only to persons who have met the required standards."*

(Id., 21e résolution)

*"Be it resolved that salary levels be established that will enable teachers to secure financial rewards equal to those paid to people with similar qualifications in other professions."*

(Id., 22e résolution)

*"Whereas the rapid increase in pupil enrolment resulted temporarily in an emphasis on quantity sometimes to the detriment of quality in the provision of teachers for Canadian classrooms, and*

*Whereas this has lowered the overall level of teaching standards in many parts of the country;*

*Be it resolved that Departments of Education, Teachers' Organizations, Trustees, The Canadian Home and School and Parent-Teacher Federation and all other organizations involved in this Conference, exert every effort to reassert the emphasis on quality so that all Canadian children may have the services of mature, fully qualified, competent teachers."*

(Id., 29e résolution)

*"Que les professeurs justifient le prestige de leur profession en acquérant la culture indispensable à tout vrai professionnel...;*

*"Que le choix des candidats à l'enseignement soit très judicieux, tenant compte, non seulement du talent et des succès scolaires, mais aussi de la personnalité...;*

*"Que les commissions scolaires soient informées des réelles exigences pour l'engagement d'un personnel sérieux et qualifié...;*

*"Que la culture générale demeure la base indispensable à toute formation pédagogique et que dans cette culture rien ne soit négligé pour perfectionner la langue maternelle;*

*"Que dans la formation des futurs professeurs, la personnalité ne soit pas sacrifiée à l'avantage de techniques exagérées;..."*

(Conférence de Montréal, Rapport de la Commission sur le recrutement et la préparation des professeurs)

*"Que chaque association professionnelle s'applique à définir son code d'éthique professionnelle et le rôle de l'éducateur dans son secteur;*

*"Que soit nommé un comité d'étude à l'effet d'enquêter sur les conditions de travail et le rôle de l'éducateur, de définir les bases juridiques et financières de la profession et d'établir*

*enfin un statut qui tout en définissant les obligations de la profession en protège les droits;...*

(Conférence de Montréal, Rapport de la Commission sur les conditions de travail et le rôle de l'éducateur)

Les conférences sur l'éducation ont donc confirmé une des conclusions du Rapport Tremblay, qui n'est elle-même qu'une vérité d'expérience, à savoir que "le problème du personnel est à la clé du problème de l'enseignement", que ce sont les maîtres qui font l'école et que, "si l'on veut que l'enseignement à tous les niveaux prenne l'élan que les circonstances exigent, c'est par la formation des maîtres et l'organisation professionnelle du personnel enseignant qu'il faut commencer". Au lendemain de ces conférences et des courants d'idées qui y ont circulé, il nous a semblé s'imposer que nous parlions de *la pénurie de professeurs*.

### Un problème de quantité

Le Directeur de la division de l'enseignement au Bureau fédéral de la statistique, le Dr E. F. Sheffield, a présenté à la Conférence d'Ottawa une multitude de faits et d'estimés. En résumé, voici la situation :

#### ÉCOLES PRIMAIRES

	1955-56	1959-60	1964-65
Elèves .....	2,650,000	3,118,000	3,521,000
Professeurs .....	95,400	112,200	126,700
Nouveaux professeurs requis par l'augmentation des inscriptions .....		16,800	31,300
Nouveaux professeurs requis pour compenser les pertes de la profession .....		65,200	159,800
Nombre total de professeurs à recruter .....		82,000	191,100
Production prévisible des Ecoles Normales .....		41,330	102,860
Pénurie prévisible .....		40,670	88,240

## ÉCOLES SECONDAIRES

	1955-56	1959-60	1964-65
Elèves .....	550,000	695,000	880,000
Professeurs .....	27,800	35,100	44,600
Nouveaux professeurs requis par l'augmentation des inscriptions .....		7,300	16,800
Nouveaux professeurs requis pour compenser les pertes de la profession .....		8,500	22,200
Nombre total de professeurs à recruter .....		15,800	39,000
Production prévisible .....		4,490	10,370
Pénurie prévisible .....		11,310	28,630

## COLLÈGES ET UNIVERSITÉS

	1956-57	1959-60	1964-65
Elèves .....	78,100	93,700	133,200
Professeurs .....	5,500	6,600	9,400
Nouveaux professeurs requis par l'augmentation des inscriptions .....		1,100	3,900

*N.B. Il est impossible d'estimer les pertes éventuelles de la profession*

Le problème est particulièrement aigu dans les *districts ruraux*. Tant dans la province que dans le reste du pays, recruter et maintenir au poste un personnel enseignant de qualité s'avère extrêmement difficile. Les professeurs émigrent vers les villes, où la vie urbaine et de meilleures conditions de travail les attirent. Ainsi 2,269 institutrices du *Québec*, pratiquement toutes du milieu rural, gagnaient moins de \$900 en 1955-56. L'école de rang hérite le plus souvent d'une institutrice non diplômée. Selon Mlle Laure Gaudreault, il y aurait actuellement dans la province 3,554 institutrices non diplômées. Si, au surplus, l'institutrice de "l'école unique" a charge de plus de 30 enfants distribués de la première à la septième année, l'on imagine les conséquences désastreuses d'un tel enseignement. Quoiqu'il en soit, certaines constatations ne manquent pas de nous rendre

perplexes sur la qualité de l'enseignement. Le Directeur de la recherche au Département de l'Instruction publique pouvait affirmer en octobre : "L'an dernier, dans les districts ruraux, 40% des garçons échouèrent au certificat de la 7e année". Lors d'une enquête menée dans les écoles du diocèse de Saint-Jérôme, le conseiller d'orientation du séminaire de Sainte-Thérèse découvrait que "54% des garçons avaient doublé une année depuis le début de leurs études primaires".

Ajoutons enfin quelques indications sur le problème des professeurs de collège. La province de Québec compte 79 collèges privés; 62 pour garçons, 17 pour filles. Quelque 27,000 élèves fréquentent ces institutions et l'on estime que leur nombre sera, en 1966, de 58,000. Les 58 collèges classiques, affiliés à la Fédération, employaient 1850 professeurs, en 1956-57, dont 363 laïques. De ces laïques, 200 environ enseignaient à plein temps. D'année en année, à cause du nombre croissant des élèves et des effectifs limités du clergé enseignant, le nombre des professeurs laïques augmente. Sa proportion était de 8.9% en 1946; elle s'est élevée à 15% en 1954-55 et à 20% en 1956-57. On estime que pas moins d'un millier de professeurs laïques devront être engagés dans les collèges classiques d'ici 1966. En pratique, la pénurie nous atteindra durement dès septembre 1959.

### **Un problème de qualité**

Si la pénurie de professeurs est manifestement un problème de nombre et de recrutement, elle est davantage un problème de qualité. Et par qualité, nous entendons : 1) la vocation et la conscience du rôle d'éducateur; 2) une préparation académique et une formation professionnelle; 3) des conditions normales de travail et de sécurité; 4)

l'organisation professionnelle du personnel enseignant; 5) le prestige accordé par la société à la profession. La situation actuelle le montre bien : ce n'est qu'à ce prix que nous obtiendrons la qualité.

### **1. — Vocation et rôle du professeur**

Dans un article du *Devoir*, 15 mars 1958, M. François-Albert Angers déplore notre indifférence à l'aspect "qualité" de l'enseignement. La diversification et la coordination des cours, la fréquentation scolaire obligatoire et gratuite, l'expansion physique et le financement des institutions nous intéressent plus que le choix, la formation et l'enseignement des professeurs. Nous sommes d'accord. L'on tient trop facilement pour acquis qu'il y aura des vocations à l'enseignement, que les professeurs seront conscients de leur rôle. On mésestime les exigences de la profession.

Il suffit pourtant d'en appeler à l'expérience; les vrais maîtres sont rares. Combien en avons-nous croisés à l'école primaire, au collège, à l'université ? Aux Etats-Unis, on estime qu'à salaire, conditions de travail, science ou prestige égaux, à peine 10% des professeurs sont vraiment des "maîtres". Des maîtres qui ont la vocation; qui comprennent, respectent l'enfant et lui font confiance; qui s'intéressent à leurs élèves; qui allient la compétence à la personnalité; qui étudient et renouvellent leur enseignement. Des maîtres capables d'éveiller l'admiration de leurs élèves et la vie de l'esprit, d'être pour eux une vivante inspiration.

Si la société a le devoir de placer les professeurs dans des conditions idéales de travail, ces conditions ne créeront pourtant pas automatiquement les maîtres : la vocation demeurera aussi rare qu'exigente. Indépendamment des conditions de travail, trop rares sont les maîtres capables d'éveiller l'admiration de leurs élèves, de "motiver" la

vie de l'esprit, d'être pour leurs élèves de véritables guides et tuteurs. Avant toute autre considération, ce sont de tels maîtres qui font l'institution, qui assurent à la profession sa valeur et son prestige.

## **2. — La préparation académique et la formation professionnelle**

L'an dernier, 4075 instituteurs et institutrices non diplômés enseignaient dans les écoles primaires de la province. Pour enseigner dans les écoles secondaires et les collèges, on se satisfait de bacheliers qui ont fait une année ou deux d'école normale ou d'université. Il n'y a pas lieu de s'étonner que les professeurs fassent leur expérience aux dépens de nos enfants ou que la profession n'ait guère de prestige. On exige du futur ingénieur cinq ou six années d'études universitaires; il est fréquent que le médecin spécialisé étudie près de dix ans; il en est ainsi de toutes les grandes professions. C'est à croire que n'importe qui peut enseigner !

On nous juge sévères à l'endroit des écoles normales. Nous le sommes plutôt à l'endroit des autorités et des institutions qui acceptent que la préparation et la formation des professeurs de l'enseignement secondaire se résument au "brevet A", brevet qu'un bachelier peut obtenir après une seule année d'école normale. Limiter ainsi ses exigences détériore gravement la profession, l'enseignement et la culture de notre milieu. Au surplus, le futur professeur semble davantage intéressé aux méthodes d'enseignement des matières qu'aux matières elles-mêmes. On n'apprend pas le français, mais on apprend à l'enseigner. C'est une tournure d'esprit déplorable, qui oublie la véritable culture, qui fait concevoir l'enseignement comme l'organisation de l'activité de l'élève plus que la recherche de la vérité par

un esprit qui s'éveille guidé par un autre depuis longtemps appliqué à cette recherche.

Et c'est un minimum de quatre années d'études universitaires que nous demandons au professeur. Selon qu'il se destine à enseigner comme titulaire de classe ou spécialiste d'une matière, le cours pourra varier, comporter plus de latin ou de mathématiques, cela va de soi, mais il sera essentiellement d'abord une étude des matières. Que cette culture se complète d'études professionnelles psychologiques et pédagogiques, d'accord, mais que le professeur de latin ou de chimie fasse des études universitaires de latin et de chimie!

### 3. — *Des conditions normales de travail et de sécurité*

Après la Commission Tremblay, la Conférence provinciale sur l'éducation a réaffirmé l'urgence et l'importance de faire enquête sur les conditions de travail des professeurs, de réaménager les bases juridiques et financières de la profession enseignante. Dans les écoles publiques, il s'impose que les contrats de travail soient discutés sur une base collective et que, dans les districts ruraux, soit rétabli le droit à l'arbitrage. Le code scolaire doit être révisé dans le but d'assurer aux professeurs le minimum indispensable de stabilité et de sécurité. Dans l'établissement des échelles de salaires, on doit tenir compte des années d'expérience, des qualifications pédagogiques et des conditions économiques du milieu. Doit disparaître enfin toute discrimination dans les traitements des professeurs pour raisons de sexe, d'état de vie ou de religion.

Reprenant une recommandation du Rapport Tremblay, la Conférence définit ainsi la tâche de revision des conditions de travail et de sécurité : *enquêter* sur les conditions de travail et le rôle de l'éducateur; *définir* les bases juri-

diques et financières de la profession; *établir enfin un statut* qui tout en définissant les obligations de la profession en protège les droits.

Depuis 1950, au moins six provinces canadiennes — la Colombie, l'Alberta, le Manitoba, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse — ont institué des commissions royales d'enquête sur leurs problèmes d'enseignement. L'établissement d'un statut juridique et financier de la profession enseignante justifierait à lui seul la tenue chez nous d'une telle enquête.

#### 4. — *L'organisation professionnelle du personnel enseignant*

La Conférence canadienne sur l'éducation a souhaité à l'unanimité cette organisation professionnelle :

*"Be it resolved that qualified teachers establish themselves more firmly as a true profession . . ."*

(20e résolution)

Il est normal et urgent que les professeurs se groupent dans des associations professionnelles, qu'ils aient leur "collège", leur corporation. De toute évidence, c'est l'unique moyen, en pays démocratique, de satisfaire les besoins des professeurs, et aussi des institutions et de la société. Il appartient aux associations professionnelles d'admettre et de certifier les membres de la profession, de maintenir les standards de qualité, de définir le rôle de l'éducateur et d'en assurer l'exercice par la mise en application d'un code d'éthique professionnelle. C'est encore par leur association, et non pas individuellement, qu'ils obtiendront pour leurs membres des conditions normales de travail et leur statut professionnel. Si les collèges et les universités, en raison de leurs difficultés financières actuelles, peuvent appréhender les revendications de telles associations professionnelles, une politique à longue portée les engage par ailleurs à favoriser

l'organisation professionnelle qui assurera demain la qualité des hommes et de l'enseignement.

### 5. — *Le prestige social*

Si le prestige d'une profession s'attache aux qualités et aux oeuvres de ses membres, il tient aussi au jugement de valeur que porte un milieu sur cette profession, à la fonction sociale plus ou moins importante qu'il lui reconnaît. Un milieu moins cultivé minimise la fonction enseignante. Un milieu qui a reçu de la charité de l'Eglise l'enseignement s'habitue mal à payer ses professeurs. Un milieu matérialiste s'entend moins à la recherche de la vérité. Et le cercle se ferme : une profession peu considérée dans le milieu n'attire pas et retient mal des sujets brillants . . . Il y a donc une attitude sociale à corriger. Le public doit apprendre à apprécier à sa valeur l'enseignement. Le prestige d'une profession, dans un milieu donné, est lié à cette appréciation.

L'enfant a un droit à l'éducation et la société, le devoir de développer au maximum les aptitudes de l'enfant. Il s'avère au surplus que dans notre civilisation moderne l'instruction supérieure sera la mesure de grandeur des nations. Tant pour l'enfant que pour la nation, nous devons nous attaquer résolument au problème de l'enseignement, et, parce qu'élément essentiel du problème, nous assurer d'un personnel enseignant nombreux et de qualité.

**Paul-Emile Gingras**

## Entrevue radiophonique avec

# L'ORDRE DES CHEVALIERS DE CHAMPLAIN

L'interlocuteur — A votre avis, Maître DuMesnil, l'Ordre des Chevaliers de Champlain se destine à un brillant avenir !

Me DuMesnil — Les adhésions à notre Chevalerie, de fondation récente, surgissent de toutes parts. Dans la ville de Montréal, l'Ordre des Chevaliers de Champlain progresse rapidement. Son Conseil régional a comblé ses cadres. Ses premières "Abitations" fonctionnent à plein depuis plusieurs mois. D'autres "Abitations" complètent présentement leur organisation.

La région voisine, Joliette, magnifiquement pourvue, a même tenu sa première grande réunion publique. Les deux évêques du diocèse, Nosseigneurs Arthur Papineau et Edouard Jetté, Maître Edouard Tellier, président de l'Assemblée législative, ainsi que plusieurs maires et députés l'honoraient de leur présence.

Depuis, notre Chevalerie applique le judicieux conseil de Mgr Papineau. Elle choisit avec soin ses membres.

L'interlocuteur — L'Ordre de Champlain ne se restreint pas qu'aux seules régions de Montréal et de Joliette.

Me DuMesnil — Assurément, non ! Son organisation se développe rapidement à Québec, aux Trois-Rivières et à Nicolet. On nous écrit de l'Acadie, de l'Ontario et d'aussi loin que de la Saskatchewan, non seulement pour obtenir des renseignements sur la marche de l'Ordre, mais aussi dans le but précis de constituer là-

bas des "Abitations", sur le modèle des premières à Montréal et à Joliette.

**L'interlocuteur** — Depuis tantôt, Monsieur DuMesnil, vous parlez d'organisation. Cela laisse entendre que les Chevaliers de Champlain ne comptent pas encore une longue ancienneté.

**Me DuMesnil** — L'Ordre des Chevaliers de Champlain compte un peu plus d'une année d'existence. Il obtenait sa charte d'incorporation, par lettres patentes, le 15 juin 1956. Ses progrès, depuis un laps de temps aussi court, me semblent retentissants. Rallier un nombre considérable de membres, en l'espace de quelques mois d'action intense, démontre que nos Canadiens français attendaient depuis longtemps la naissance de l'Ordre. Il vient à son heure. Malgré l'activité d'une foule d'organisations les plus diverses, l'Ordre comble chez nous une lacune. Notre groupement national canadien-français n'aura qu'à se réjouir de ses initiatives, car les projets ne manquent pas aux Chevaliers de Champlain.

**L'interlocuteur** — Cette société fraternelle, sous la conduite d'un Conseil suprême, formé de gouverneurs représentant tous les secteurs du Québec, ouvre ses portes à des personnes de choix. Ses initiés adhèrent formellement à la doctrine sociale de l'Eglise catholique. Elle consacre son activité à promouvoir les intérêts primordiaux des Canadiens français. Elle se dévoue à la promotion et à l'avancement des nôtres, dans tous les domaines : religieux, sociaux, économiques et nationaux. Un "véritable centre d'oeuvres", elle ne recrute que des Canadiens français, ou, suivant une expression plus

large, que des gens d'expression française, de culture et d'esprit français, à la condition expresse de s'avérer des catholiques pratiquants. L'Ordre réalise, cela va de soi, d'autres buts inhérents aux premiers.

**Me DuMesnil** — La réponse à cette question, Monsieur Bonin, ressort de la déclaration de principes de l'Ordre : Les Chevaliers de Champlain s'efforceront précisément "d'unir et de protéger les catholiques de langue française; d'appuyer le clergé dans son travail d'apostolat et dans ses oeuvres de charité; de collaborer au succès des croisades contre les diverses plaies sociales, telles que l'alcoolisme, le blasphème, le communisme, la littérature obscène; d'encourager et de propager l'oeuvre des retraites fermées; d'appuyer et de soutenir tout mouvement, oeuvre et institution éducative ou autres, qui tendent à sauvegarder l'esprit chrétien et français; de développer l'esprit de civisme, de fraternité et d'entraide parmi ses membres; de favoriser entre eux l'esprit de fraternité.

**L'interlocuteur** — Un Ordre fraternel aussi bien charpenté, dont l'existence et l'activité s'imposent avec une grande acuité chez nous, possède certes ses armoiries.

**Me DuMesnil** — L'Ordre des Chevaliers de Champlain a pour patrons nos saints martyrs canadiens, morts pour la défense de la foi, aux premiers temps de la colonie française au Canada. Il puise, dans le sacrifice de nos sept martyrs, des modèles de courage et de fidélité.

L'Ordre possède également son drapeau. Son dessin porte au centre une croix rouge, entourée de deux rectangles verts, placés en diagonale et ornés de fleurs de

lis blanches, ainsi que de deux autres rectangles jaunes, surmontés de deux feuilles d'érable vertes.

Les armoiries de l'Ordre créent un tout de la fleur de lis, de la feuille d'érable et de la croix. Leur symbolisme rappelle, par la fleur de lis, notre ascendance française; par la feuille d'érable, notre attachement au sol canadien, et, par la croix, notre fidélité et notre soumission à Dieu, au Christ et à notre mère la Sainte Eglise Catholique.

**L'interlocuteur** — L'Ordre de Champlain affirme aussi une devise enlevante.

**Me DuMesnil** — Notre Ordre s'inspire d'un mot, profond de sens religieux, exprimé par le fondateur du Canada, le Père de la Nouvelle-France, Samuel de Champlain, premier gouverneur français à Québec : "le salut d'une âme vaut mieux que la conquête d'un empire". La devise immédiate de l'Ordre, en langue latine, dit : "Parare plebem perfectam", ce qui signifie : "bâtit un peuple meilleur".

**L'interlocuteur** — Avec des pensées aussi relevées, notre Chevalerie apportera aux nôtres un regain de fierté nationale, une recrudescence de virtualité et de vitalité dans la propagation de notre langue, de notre foi et de nos droits.

Monsieur DuMesnil, vous avez signalé tantôt l'existence d'"Abitations au sein de l'Ordre des Chevaliers de Champlain". Monsieur Paul Beulac, Grand Intendant de l'Abitation Maisonneuve, pourrait nous dire ce qu'implique ce nom.

**M. Paul Beulac** — Dès sa venue en Acadie, durant l'année 1604, et consécutivement à son arrivée à Québec,

en 1608, Samuel de Champlain fit construire des forts, pour abriter son monde contre le froid et contre toute incursion indésirable. Il avait appelé ces demeures militairement fortifiées, des Abitations.

En mémoire de ces fortifications l'Ordre des Chevaliers de Champlain désigne du nom d'"Abitations" ses conseils locaux, partout où il s'en constituera.

**L'interlocuteur** — Avant de terminer cette entrevue, signalons que l'Abitation Maisonneuve, fondée à Montréal, la première de toutes les Abitations de l'Ordre, ainsi que les autres Abitations tiendront prochainement une initiation, sous la direction du Conseil régional, donc sous votre présidence Monsieur DuMesnil. Notre Grand Intendant, Monsieur Beaulac, aura une responsabilité particulière.

**M. Paul Beaulac** — Un banquet public suivra l'initiation. Il se tiendra dimanche soir, le 17 novembre, à sept heures, en la Palestre Nationale, rue Cherrier. L'Ordre m'en a confié l'organisation. Maître Philippe Ferland, l'un des gouverneurs de l'Ordre des Chevaliers de Champlain, sera le conférencier d'honneur. Le gouverneur suprême de l'Ordre, Maître Renaud Chapdelaine, prendra également la parole. Maître DuMesnil, notre préfet à Montréal, tandis que Monsieur Albert Boulet, de Québec, gouverneur de l'Ordre et Chevalier du trésor, présentera le gouverneur Philippe Ferland. Son Excellence Monseigneur Laurent Morin, évêque auxiliaire à Montréal, prononcera également une allocution.

Nous attendons un grand nombre de convives.

# TABLE DES MATIÈRES

## Editorial :

*1,000 abonnés de plus* ..... 429

## Robert Hollier :

*Les message de Lourdes* ..... 431

## François-Albert Angers :

*Une bonne nouvelle* ..... 443

## Paul Massé :

*Sa Majesté la langue française* ..... 453

## Gérard Plourde :

*Il n'y a qu'un moyen de garder les entreprises  
canadiennes-françaises chez nous : PARTA-  
GER* ..... 464

## I. de Puisseret :

*La clef de la prison* ..... 477

## Paul-Emile Gingras :

*L'éducation* ..... 487

*Entrevue radiophonique avec l'Ordre des  
Chevaliers de Champlain* ..... 497

# AUBAINE EXTRAORDINAIRE

**Livres d'une grande valeur**

	PRIX	
	Rég.	Spéc.
<i>EN COLLABORATION :</i>		
La pensée de Henri Bourassa .....	1.00	0.75
<i>RICHARD ARÈS :</i>		
Notre question nationale :		
Positions de principes .....	1.00	0.60
Notre question nationale :		
Positions patriotiques et nationales .....	1.00	0.60
<i>GÉRARD PELLETIER :</i>		
Histoire des enfants tristes .....	0.50	0.25
<i>EN COLLABORATION :</i>		
Canada Français et Union Canadienne .....	1.00	0.60
<i>LA RABASTALIÈRE :</i>		
Denrées périssables (illustrations de La Palme) .....	2.00	0.50
<i>LIONEL GROULX :</i>		
Pour bâtir .....	2.00	1.25
L'indépendance du Canada .....	1.50	1.00
L'indépendance du Canada (relié) .....	2.50	1.75
<i>RINA LASNIER :</i>		
Escapes .....	1.00	0.50
<i>EN COLLABORATION :</i>		
Pour gagner la paix .....	1.00	0.50
<i>FIRMIN LÉTOURNEAU :</i>		
L'U.C.C. (Histoire de l'Union Catho- lique des Cultivateurs) .....	1.50	0.50
<i>MAXIME RAYMOND :</i>		
Politique en ligne droite .....	1.50	0.50

**Escompte de 50% et plus**

PROFITEZ DE L'AUBAINE

**LA LIGUE D'ACTION NATIONALE**

**365 est, Craig — Montréal**

**UN. 1-6606**

## D'ORSAY JEWELRY LTÉE

Roger Journault, Président

Bijoutiers,

marchands, commerçants

Salles d'échantillons  
à votre service

CR. 9-4526-7 402 est, Saint-Zotique

Montréal

Ri. 7-7821

## FIRTH BROWN TOOLS

(CANADA) LTD.

L.-Charles Garon, Gérant

Outils en Acier ou 'Carbide'  
pour usinage de métaux

1161, boul. Décarie  
Saint-Laurent, P.Q.

CL. 9-2553

## GARAGE LAPOINTE

Vendeur DODGE - DE SOTO

Distributeur de pièces et accessoires  
authentiques CHRYSLER

Réparations générales

7871 est, rue Notre-Dame  
Montréal 5

Fondé 1914

## Victory Tool & Machine Co. Ltd.

JOS. MATHIEU & FILS

Atelier mécanique de réparations  
générales

Spécialités :

Manufacturiers de convoyeurs  
à rouleaux, à courroies et à chaînes  
Monte-charges

236-250, Rose de Lima, Montréal  
WE. 1138

\* après  
**9 ANS**  
DE PROGRÈS

PAIEMENTS  
AUX ASSURÉS

ACTIF

ASSURANCE  
EN VIGUEUR

1985

\$465,979.

\$2,152,823.

\$184,744,776.

1986

\$1,173,417.

\$3,346,177.

\$288,355,642.

1987

\$1,601,755.

\$4,536,685.

\$357,900,981.

"L'ASSURANCE SUR LA VIE  
EST LA FORTUNE DE CEUX  
QUI N'EN ONT PAS."

ALPHONSE DESJARDINS (1892)

# L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS

SIÈGE SOCIAL, LÉVIS, P.Q.

■ EN OPÉRATION DEPUIS SEPTEMBRE 1949 SEULEMENT

NB. SUR DEMANDE, UNE COPIE DU BILAN VOUS SERA ADRESSÉE

## UN HOMME HEUREUX SE PORTE TOUJOURS BIEN

... et, pourrait-on ajouter, possède un système de chauffage et une plomberie en bon état. — Notre longue expérience en travaux de chauffage-plomberie nous permet de collaborer d'une manière rationnelle et pratique avec les autorités dirigeantes et les architectes dans l'élaboration et l'exécution de leurs projets.

*Théorie alliée à la pratique*



VI. 9-4107

360 est, rue Rachel  
MONTRÉAL

## ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES

(Strictement en gros)

*Une expérience d'au delà d'un demi-siècle  
au service des*

ARCHITECTES — ENTREPRENEURS  
COMMUNAUTÉS — INDUSTRIELS  
MARCHANDS

*"Le temple de la lumière"*



Ben BÉLAND, président - Jean BÉLAND, Ing. P., sec.-trésorier  
7152, boul. ST-LAURENT Montréal — CR. 4-2465

# BANNISSEZ LA FAUSSE SÉCURITÉ !

Protéger sa maison contre les risques d'incendie, c'est bien; ce qui est de beaucoup préférable, c'est de la protéger adéquatement. Bannissez la fausse sécurité. Assurez vos immeubles à leur valeur réelle. Advenant un sinistre, vous pourrez récupérer tout ce que vous aurez perdu. Se sous-assurer, c'est vouloir s'appauvrir.

\* SOCIÉTÉ \*  
NATIONALE  
D'ASSURANCES

Affiliée à la C.U.A.  
41 ouest, St-Jacques  
Montréal I - VI. 5-3291

Pour la collation

Savourez

**LA CROQUETTE**

**STUART**

BISCUITS - GÂTEAUX - TARTES

Les cafés et confitures de

**J.-A. Désy**

LIMITÉE

SONT LES MEILLEURS — EXIGEZ-LES

**Espace à louer**

**\$15.00**

PAR MOIS

**Grenache**  
INC.

*Roch Grenache*

CRÈME GLACÉE  
BEURRE DE CAMEL

**GRENACHE INC.**

Bureau : 1504, rue Davidson

LA. 6-7771

APPRENEZ à connaître les  
avantages de l'épargne en  
ouvrant un compte à la

**BANQUE CANADIENNE NATIONALE**

586 bureaux au Canada

Hommages aux collaborateurs de  
L'ACTION NATIONALE

**J.-R. GREGOIRE**

QUINCAILLERIE



LA. 4-1167

3605, Ontario est, Montréal

# CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

## LA PLUS LONGUE PROTECTION

Notre police d'assurance  
vie-choisie  
ne comporte pas  
la seule remise  
d'**UN CAPITAL**  
au décès de l'assuré;  
la famille retire aussi  
**UNE RENTE**  
pendant 10-15 ou 20 ans  
et, lorsqu'elle cesse,  
nous lui remettons

**UN SECOND CAPITAL**  
qui équivaut souvent  
au premier.

*Détails gratuits  
sur demande.*

J.-H. ROY, gérant  
Division Montréal-Lachine  
506 est, Sainte-Catherine  
PL. 1806 - PL. 1807  
Montréal 24

41 ouest, rue S.-Jacques • Montréal 1 • VI. 5-3291

# La Sauvegarde

<b>ACTIF</b>	<b>\$40,000,000</b>
<b>ASSURANCES EN VIGUEUR</b>	<b>\$200,000,000</b>
<b>PROTÉGEANT</b>	<b>111,000 assurés</b>

Ce sera un titre de gloire pour LA SAUVEGARDE que d'avoir été la première compagnie canadienne-française à s'aventurer sur un terrain qui semblait jusqu'alors réservé à d'autres. Durant longtemps, elle fut la seule, mais ses succès encouragèrent les initiatives et facilitèrent la naissance des compagnies canadiennes-françaises fondées au cours des dernières années et auxquelles nous souhaitons le plus grand succès.